



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2963
29 novembre 1990

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2963e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 29 novembre 1990, à 15 heures

Président : M. BAKER (Etats-Unis d'Amérique)

Membres :

Canada	M. CLARK
Chine	M. QIAN Qichen
Colombie	M. JARAMILLO
Côte d'Ivoire	M. ESSY
Cuba	M. MALMIERCA PEOLI
Ethiopie	M. DINKA
Finlande	M. PAASIO
France	M. DUMAS
Malaisie	M. ABU HASSAN
Roumanie	M. NASTASE
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. HURD
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. CHEVARDNADZE
Yémen	M. AL-ASHTAL
Zaïre	M. MUSHOBEKWA KALIMBA wa KATANA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 25.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai été informé par le Secrétaire général qu'à la présente séance du Conseil de sécurité les membres suivants du Conseil sont représentés par leurs Ministres des affaires étrangères : Canada, Chine, Colombie, Cuba, Ethiopie, Finlande, France, Malaisie, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique et Zaïre. La Côte d'Ivoire et le Yémen sont représentés par leurs Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies. La participation d'un aussi grand nombre de Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Conseil témoigne, je pense, de l'importance de cette séance. Au nom du Conseil, j'aimerais leur exprimer la plus profonde reconnaissance pour leur présence.

Chers collègues, votre présence - c'est en effet la quatrième fois seulement dans toute l'histoire du Conseil que sont rassemblés ici des Ministres des affaires étrangères - symbolise, je pense, la gravité de la situation actuelle. J'aimerais commencer la discussion d'aujourd'hui par une citation qui, je crois, établit de façon appropriée le cadre de nos discussions d'aujourd'hui :

"C'est la première fois qu'un peuple est victime d'une telle injustice et qu'il est menacé d'être abandonné à un agresseur. Il n'y a jamais eu non plus d'exemple de gouvernement qui ait procédé à l'extermination systématique d'une nation par des moyens barbares en violation des promesses les plus solennelles faites à toutes les nations de la terre, à savoir qu'on ne livrerait pas de guerre de conquête et qu'on n'utiliserait pas de terribles gaz toxiques contre des êtres humains innocents."

Le Président

Ces paroles, je pense, auraient pu être prononcées par l'Emir du Koweït, mais ce n'est pas le cas. Elles l'ont été en 1936, non pas en 1990. Elles sont de Hailé Sélassié, le dirigeant de l'Ethiopie, un homme qui a vu son pays conquis et occupé, de la même façon que le Koweït est brutalisé depuis le 2 août. Malheureusement, cet appel lancé à la Société des Nations est finalement tombé dans l'oreille d'un sourd. Les efforts de la Société pour redresser l'agression ont échoué et le désordre international et la guerre ont suivi.

L'histoire nous donne aujourd'hui une autre chance. La guerre froide étant derrière nous, nous avons maintenant la possibilité d'édifier le monde qui avait été envisagé par les fondateurs de cette Organisation - par les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons la possibilité de faire du Conseil de sécurité et des Nations Unies de véritables instruments de paix et de justice dans le monde entier. Nous ne devons pas tolérer que les Nations Unies connaissent le sort de la Société des Nations. Nous devons réaliser notre vision commune d'un monde de l'après-guerre froide pacifique et juste.

Mais, pour ce faire, nous devons affronter la menace à la paix internationale créée par l'agression de Saddam Hussein. Et voilà pourquoi le débat que nous sommes sur le point d'entamer, sera, je pense, l'un des plus importants dans l'histoire des Nations Unies. Il fera certainement beaucoup pour déterminer l'avenir de cette Organisation.

Aujourd'hui, notre objectif doit être de convaincre Saddam Hussein que les demandes justes et humaines de ce Conseil et de la communauté internationale ne sauraient être méconnues. Si l'Iraq n'inverse pas sa course de façon pacifique, alors d'autres mesures nécessaires, y compris le recours à la force, devraient être autorisées. Nous devons donner le choix à Saddam Hussein dans des termes catégoriques.

Conformément aux décisions prises précédemment sur ce point, j'invite le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies à prendre place à la table du Conseil; j'invite le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères du Koweït à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Anbari (Iraq) prend place à la table du Conseil; le Cheikh Al-Sabah (Koweït) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point de son ordre du jour.

Le Président

Les membres du Conseil sont saisis du document S/21969 qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Canada, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats-Unis d'Amérique. La Roumanie et la France se sont portées coauteurs de ce projet de résolution.

Le premier orateur est le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères du Koweït. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre la parole.

Le CHEIKH AL-SABAH (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Au nom du Koweït, je transmets à l'Assemblée la sincère gratitude de son peuple résolu, qui résiste à l'agression iraquienne. Tout en suivant de près et avec optimisme les délibérations du Conseil, nous espérons ardemment que cette réunion historique se fera l'écho de la véritable voix de la communauté internationale, qu'elle montrera une position unifiée qui fera date en condamnant l'agression et démontrant encore une fois sa détermination de s'y opposer, affirmant ainsi que l'avenir sera en effet régi par le droit et que les relations internationales se fonderont sur les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, sur l'entente, le dialogue et le règlement des différends par des moyens pacifiques.

La voix du Conseil est un message lancé au peuple koweïtien pour lui dire que la communauté internationale se tient derrière lui dans la lutte qu'il mène pour éliminer l'oppression et la tyrannie et renforcer ses aspirations pour surmonter la situation critique découlant de l'occupation.

En saluant le Conseil, j'exprime la profonde gratitude du peuple du Koweït et son espoir que demain sera un jour meilleur et que les souffrances actuelles enseigneront au monde entier que la force, l'intransigeance, l'obstination et l'agression sont toutes des formes de comportement révolues et que la communauté internationale ne tolérera et n'acceptera plus ce genre de comportement.

J'ai le plaisir, Monsieur le Président, de vous exprimer, au nom du Koweït, notre reconnaissance sincère pour le rôle clef que les Etats-Unis ont joué à la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de novembre. En mon nom personnel, permettez-moi de vous féliciter des efforts louables que vous avez faits pour souligner le rôle important du Conseil et son efficacité en tant qu'instrument pour préserver - en fait, imposer, si nécessaire - la paix et la sécurité dans le monde. Le peuple du Koweït exprime sa gratitude à vous, Monsieur le Président,

Le Cheikh Al-Sabah (Koweït)

ainsi qu'à votre pays, sentiment déjà exprimé dans la déclaration de S. A. le Cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Sabah, Emir de l'Etat du Koweït, lorsqu'il a accueilli le le Président Bush en Arabie saoudite, la semaine dernière. Je voudrais citer quelques mots de cette déclaration :

"Je me félicite du rôle décisif joué par les Etats-Unis d'Amérique, leur peuple et leur gouvernement, qui ont fait face à l'agression et l'ont rejetée. Cette position américaine n'est pas sans fondement, puisqu'ils sont les descendants de ces immigrants pionniers qui, il y a des siècles, ont préféré risquer leur vie en émigrant vers un monde éloigné et inconnu plutôt que de se soumettre à l'oppression et de voir leur liberté entravée. Ce faisant, ils ont institué une tradition d'opposition à l'injustice et à l'agression. Leurs espoirs d'ériger un monde libre qui rejette l'humiliation et qui refuse de se soumettre à la tyrannie se sont réalisés, et cette terre est devenue un refuge pour tous ceux qui sont épris de liberté. Aujourd'hui, leurs descendants s'inspirent de la traversée historique de leurs ancêtres pour écarter l'ombre projetée sur la terre du peuple libre par des spectres de la dictature et de l'injustice, en restant fidèles aux coutumes et à l'héritage de leurs ancêtres."

Je voudrais également rendre hommage au rôle important joué par le Royaume-Uni à la présidence du Conseil le mois dernier. De plus, je voudrais déclarer publiquement que nous sommes profondément reconnaissants au Gouvernement ami du Royaume-Uni, avec lequel mon pays est uni par des liens historiques, de la position ferme et juste qu'il a adoptée aux côtés des droits du peuple koweïtien.

Le Cheikh Al-Sabah (Koweït)

Je tiens également à saisir cette occasion pour rendre hommage à tous les Ministres des affaires étrangères qui ont pris la peine de venir de très loin pour participer en personne à cette séance, soulignant ainsi l'importance de la réunion historique d'aujourd'hui. Le peuple koweïtien est reconnaissant à chacun d'entre eux car il voit en leur présence ici l'expression de leur appui et de leur réconfort dans la peine qu'il éprouve et la réparation de l'injustice dont il souffre.

Le Conseil est réuni aujourd'hui parce qu'il est déterminé à ce que les principes de la Charte des Nations Unies soient appliqués de manière concrète, que les mots soient traduits par des faits tangibles et que le principe de la sécurité collective soit le cadre qui régit les relations internationales, pour que le peuple puisse avoir l'assurance que le plus faible ne sera pas la proie du plus fort et pour que ceux qui abritent des intentions agressives hésitent et réfléchissent avant de recourir à la force parce qu'ils savent à présent que le monde entier arrêtera leur agression et fera front aux aventures dans lesquelles ils se lancent.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui aux termes du Chapitre VII de la Charte qui régit les relations internationales de façon à ne laisser aucune place à l'agression ou au consentement à l'emploi de la force et qui ne manifeste aucune tolérance envers ceux qui violent les principes de la Charte.

A cet égard, je tiens à rendre hommage aux pays qui ont apporté leur contribution à la force multinationale, démontrant ainsi leur engagement envers la suprématie du droit et le raffermissement de la paix ainsi que leur détermination à prouver par les actes que l'agression, l'arrogance et l'oppression sont des formes de comportement qui relèvent du Moyen Age et qui n'ont plus du tout leur place dans les années 90.

La force multinationale est une traduction concrète de la volonté de la communauté internationale selon laquelle toute agression doit être vaincue et le recours à la force ne peut apporter que destruction.

Le Koweït prend part à la présente séance tout en reconnaissant que la paix est une oeuvre constructive alors que la guerre est destructrice et que la prospérité ainsi que le progrès économique et social dépendent de la stabilité.

Le Koweït a été la victime de l'agression et de l'invasion surtout parce qu'il avait cherché à résoudre des problèmes par le dialogue et la compréhension. Nous

Le Cheikh Al-Sabah (Koweït)

étions persuadés que la force ne serait pas employée par un autre pays arabe, par un voisin avec lequel nous avons toujours eu des liens fraternels, des relations de bon voisinage et un patrimoine commun.

A la suite de la brutale agression iraquienne contre le Koweït et de son occupation et son annexion par la force armée, ce Conseil se réunit pour la deuxième fois au niveau des Ministres des affaires étrangères. Cela est en soi un événement d'une importance considérable, un événement qui reflète la véritable nature de l'agression que nous discutons maintenant, ses incidences, ses dimensions, ses répercussions et ses effets sur la paix mondiale. Cette agression ne s'est pas limitée à l'occupation du territoire. En fait, dès le premier jour de l'invasion, il y a eu une série ininterrompue de meurtres, de tortures, de déplacements et de violence dirigés contre le peuple paisible du Koweït qui rejetait l'occupation et mettait sa fierté à ne montrer aucun désir de coopérer avec l'occupant. Au contraire, le peuple du Koweït a commencé à organiser la résistance passive, démontrant graphiquement son rejet de l'occupation. Jusqu'ici, c'est ce qui a été l'arme la plus efficace, mais la réaction de l'agresseur iraquien n'a témoigné d'aucune merci ni compassion, ni, en fait, d'aucun respect pour les lois divines ou humaines. C'est peut-être cela qui explique les ravages causés par ses forces et la destruction à grande échelle qu'elles ont semée à travers le Koweït.

Les troupes iraqiennes ont également dénié les droits et libertés de l'individu, détruit et pillé toutes sortes de biens transportables, pour les transférer en Iraq au cours d'une campagne systématique visant à détruire l'infrastructure économique et sociale du Koweït.

Les politiques criminelles appliquées par l'agresseur visaient à assurer que ces atrocités brutales répandraient une terreur et une crainte qui pousseraient les Koweïtiens à quitter par la force et la coercition leurs propriétés et leurs biens qui seraient pillés par ces bêtes sauvages. Ces forces ont commencé par confisquer et brûler tous les documents d'identité et ont ensuite transféré un grand nombre d'Iraqiens et d'étrangers pour remplacer les Koweïtiens et les installer sur leur terre natale et vivre dans leurs foyers, dans une campagne systématique destinée à détruire et à transformer la composition démographique du Koweït.

Le Cheikh Al-Sabah (Koweït)

Au cours de ces deux derniers jours les membres du Conseil de sécurité auront peut-être constaté de leurs propres yeux certains aspects de la tragédie que vivent en ce moment mes compatriotes au Koweït, telle que l'ont décrite les témoins oculaires qui ont souffert de l'oppression et de ses pratiques violentes sous l'occupation.

Tout ceci n'est qu'un petit échantillon des pratiques quotidiennes perpétrées contre le peuple du Koweït par les usurpateurs, qui ont témoigné d'une indifférence totale à l'égard de toutes les valeurs et normes de comportement, tant islamiques qu'internationales. En dépit de tous ces malheurs, nous tirons toutefois quelque réconfort de la conviction que nous avons d'avoir Dieu et le droit pour nous et de la certitude que l'appui international écrasant que nous avons reçu ainsi que la détermination de vaincre l'agression, à quelque prix que ce soit, assureront la restauration de nos droits légitimes.

Il est vrai que le Koweït est un petit pays, tant par la surface de son territoire que par sa population mais, grâce à l'appui massif et écrasant de la communauté internationale qui nous est accordé en vertu du principe que la justice est le véritable bouclier de la paix, nous trouvons que le Koweït est, certes, une puissance dont le poids est considérable.

Depuis l'agression iraquienne, d'une manière sans précédent, le Conseil a adopté 11 résolutions aux termes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, par lesquelles il exige que l'Iraq se retire complètement, immédiatement et inconditionnellement du Koweït et que le Gouvernement légitime du Koweït soit rétabli. Certaines de ces résolutions visaient à obliger l'Iraq à se soumettre à la volonté internationale par des moyens pacifiques, en imposant des sanctions commerciales et économiques complètes contre l'Iraq, en même temps que d'autres mesures. Ce système de sanctions n'était qu'un moyen et non une fin ou un but en soi.

Les résolutions du Conseil ont été adoptées en même temps que des résolutions semblables l'étaient au niveau panarabe, panislamique, et dans le cadre du Mouvement non aligné sur la base des mêmes résolutions 660 (1990) et 662 (1990).

Outre ces résolutions, des initiatives et des tentatives personnelles ont été déployées par d'éminentes personnalités internationales et régionales, y compris le Secrétaire général et des émissaires de l'Union soviétique, de la Chine et d'autres pays, qui tentaient de persuader les dirigeants iraquiens de se conformer à la

Le Cheikh Al-Sabah (Koweït)

volonté internationale. Malheureusement, tous ces efforts se sont heurtés au mur de l'intransigeance iraquienne, alors que l'agression et l'occupation continuent d'ébranler la stabilité même de la région et que le peuple et les habitants continuent de subir des souffrances indicibles.

Des efforts dans le même sens ont été faits par certains Etats arabes dont les positions ne s'alignent pas complètement sur les résolutions du Conseil de sécurité et qui ont maintenu le dialogue avec Bagdad.

Malgré tous ces efforts et bons offices, le régime iraquien persiste dans son intransigeance et son obstination et rejette toutes les ouvertures, méprisant toutes les tentatives pacifiques, défiant la communauté mondiale et échappant à la volonté internationale.

Les résolutions du Conseil de sécurité ne signifient rien pour l'Iraq, qui ne montre aucun respect et aucune sensibilité, qui laisse sans abri des centaines de milliers d'hommes de toutes nationalités, qui bouleverse l'ordre mondial et l'économie mondiale et fait basculer toute la région dans un horrible conflit afin de réaliser ses ambitions et de maintenir son attitude d'hégémonie et d'affrontement.

Les atrocités commises par le régime iraquien, qui est devenu fou, dépassent de loin les normes reconnues d'un comportement civilisé telles qu'elles sont énoncées dans les instruments juridiques. N'ayant aucun respect pour la personne humaine, pour la dignité et les droits de l'homme, il a cherché à se venger de certains Etats en détendant leurs ressortissants qui se trouvaient au Koweït et en Iraq, en les prenant en otage et en leur refusant leurs libertés fondamentales.

Le Cheikh Al-Sabah (Koweït)

Il les a soumis à la torture et aux menaces en utilisant des otages comme boucliers humains, détenus contre leur volonté comme des invités dans certaines installations stratégiques. C'est là peut-être une nouvelle forme de traitement dégradant. Le régime iraquien utilise ces êtres humains en tant qu'éléments de marchandage, offrant de libérer certains d'entre eux, comme un moyen de chantage et un stratagème pour détourner l'attention de l'agression qu'il a commise contre le Koweït.

Après tous ces efforts, après toutes ces résolutions et après tout ce temps que mon peuple compte en minutes, car il continue de souffrir sans répit, personne ne pourra affirmer maintenant que la communauté internationale n'a pas donné à l'Iraq la pleine possibilité de respecter la volonté exprimée par elle ou, à cet égard, que la communauté internationale n'a pas offert des conditions réalistes et acceptables d'un règlement pacifique et de l'élimination des perspectives de guerre ni sauvé la région d'un véritable holocauste, dont les conséquences réelles ne sauraient être prévues, sauf par le Dieu tout-puissant. Personne ne pourra affirmer réellement que la communauté internationale a ignoré les signaux positifs donnés par l'Iraq ou les initiatives vraiment opportunes prises par ce pays en réponse aux résolutions du Conseil de sécurité. Les moyens qui existent de communiquer avec le régime iraquien offrent des possibilités de réaliser un règlement juste et pacifique. En vérité, il y a bien des formules et des chemins qui peuvent conduire à la paix, mais l'intransigeance du régime iraquien est la vraie raison qui pousse la région vers une conflagration que nous voulons éviter. Mais cela nous est imposé, car il semble maintenant qu'il n'y ait pas d'autre moyen d'assurer le rétablissement de nos droits.

Le régime iraquien a cherché à détourner l'attention de son crime contre l'humanité et la paix mondiale en mentionnant des questions qui n'ont rien à voir avec son agression contre le Koweït, notamment en faisant état du danger de la présence étrangère dans la région. L'Iraq est le premier à savoir que c'est lui la cause réelle de cette présence. Il a parlé de la question des otages afin de créer un problème humanitaire sans prêter attention à leur dignité. Il les a entraînés dans ses desseins aventureux visant désespérément à lier son agression et son occupation du Koweït, ainsi que l'expulsion de la population koweïtienne, à la question de la Palestine qui est, hélas, la première victime de son agression.

Le Cheikh Al-Sabah (Koweït)

L'Iraq continue de se servir de cette situation comme d'un vulgaire stratagème de propagande. Il demande une solution arabe, dont il est le premier à s'écarter, ensuite à le rejeter, puis à l'utiliser, pour semer la discorde dans les rangs arabes.

L'exploitation à froid de cette situation a révélé les tactiques du régime iraquien en vue de gagner du temps, de semer la division et de jouer sur les émotions et les sentiments. Mais le monde arabe, le monde islamique, ainsi que la communauté internationale ont su trouver la vérité, tracer la voie, fixer les objectifs et se montrer fermement unis et résolus. Le projet de résolution dont le Conseil est présentement saisi en est la manifestation.

Le message contenu dans ce projet de résolution est en fait un message qui donne une nouvelle chance à la paix, qui nous permet de sortir habilement de l'obscurité complète dans laquelle le régime iraquien a plongé notre région. C'est une lueur d'espoir qui ne s'éteindra pas. C'est un flambeau qui nous guidera tous vers la sortie du sombre tunnel dans lequel le régime iraquien a précipité la région. Le régime iraquien a fait fi des appels lancés par l'opinion publique au respect des résolutions adoptées par le Conseil et n'a pas entendu les cris des victimes de l'odieuse occupation de mon pays, le Koweït, et ses forces d'invasion continuent de saboter haineusement toutes les perspectives de paix. C'est pourquoi la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, devrait maintenant se sentir libre, à ce stade, d'user de tous les moyens nécessaires qui sont à sa disposition et en coopération avec mon gouvernement, comme le prévoit le projet de résolution, en vue de mettre en oeuvre les résolutions adoptées par le Conseil pour mettre un terme à ce défi flagrant et à cette opposition inadmissible à la volonté de la communauté internationale, qui répugne à l'emploi de la force ou au recours à la violence comme moyen d'action.

Notre objectif c'est la paix. Notre foi islamique préconise la paix et nous enjoint d'oeuvrer sérieusement et sincèrement en faveur de la paix. En même temps, le véritable Islam nous ordonne à tous de résister à l'agression et de ne pas nous soumettre à l'agresseur. Peut-être Dieu le tout-puissant a-t-il défini pour nous un recours juste et équitable pour répondre à une telle agression, car Dieu dit dans le Saint Coran :

Le Cheikh Al-Sabah (Koweït)

"Lorsque deux nations des croyants se font la guerre, cherchez à les réconcilier. Si l'une d'entre elles agit avec iniquité envers l'autre, combattez celle qui a agi injustement jusqu'à ce qu'elle revienne aux préceptes de Dieu. Si elle reconnaît ses torts, réconciliez-la avec l'autre selon la justice; soyez impartiaux, car Dieu aime ceux qui agissent avec impartialité (et avec équité)." (Le Coran, XLIX:9)

La séance que tient aujourd'hui le Conseil de sécurité marquera une date historique. Votre décision aujourd'hui définira pour l'histoire des principes directeurs qui auront peut-être des incidences sur l'avenir de l'humanité. Aussi, puisse Dieu le tout-puissant vous guider sur le bon chemin et, enfin, vous accorder le succès dans vos efforts. Dans l'intervalle, nous prions Dieu le tout-puissant d'inspirer ceux qui ont dévié du droit chemin pour qu'ils retrouvent leur raison, qu'ils entendent les appels à la paix et répondent à la voix de la justice. Notre prière finale est de louer Allah, Maître de l'univers.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Koweït des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Représentant permanent de l'Iraq auprès des Nations Unies, à qui je donne la parole.

M. AL-ANBARI (Iraq) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil en présence d'un si grand nombre d'éminents Ministres des affaires étrangères.

Le 25 octobre, au moment du débat sur le texte qui est devenu la résolution 665 (1990), j'ai pris la parole devant le Conseil. J'ai essayé d'appeler son attention sur les conditions juridiques que le Conseil doit observer lorsqu'il adopte une résolution comportant le recours à la force. A défaut de cela, j'ai fait valoir que le Conseil agirait hors de sa compétence et toute décision serait réputée nulle et non avenue. Le même argument s'applique à plus forte raison aujourd'hui, car en vertu de la Charte des Nations Unies, tout recours à la force est considéré comme un acte d'agression, sauf dans trois cas exceptionnels. Le premier cas relève de l'Article 51 qui prévoit le droit de légitime défense. Le recours à la force ne peut être exercé que jusqu'à ce que le Conseil soit saisi de la question. Après cela, tout recours à la force devra être considéré comme un

M. Al-Anbari (Iraq)

acte d'agression. Dans le deuxième cas, le Conseil de sécurité peut agir si les sanctions adoptées conformément à l'Article 41 s'avèrent inefficaces ou non applicables. Dans un tel cas, le Conseil peut agir de manière collective en vertu de l'Article 42 et recourir à la force en application d'un mécanisme prévu à l'Article 43.

M. Al-Anbari (Iraq)

En d'autres termes, dans ce cas, seule une action collective sous le commandement et sous le contrôle du Conseil de sécurité, en coordination avec le Comité d'état-major, pourrait conduire au recours à la force contre un pays, et aucun Etat Membre individuel ne peut être autorisé à lyncher un pays, pour quelque raison que ce soit.

Le troisième cas auquel je me suis référé tombe sous le coup de l'Article 106 de la Charte. Lorsque le Conseil de sécurité ne parvient pas à conclure des accords spéciaux avec les Etats Membres pour que ceux-ci placent leurs forces sous le commandement du Conseil de sécurité, les quatre nations qui ont signé la Déclaration de Moscou d'octobre 1943, et la France, en consultations avec les Membres des Nations Unies, peuvent entreprendre une action conjointe contre un Etat.

Voilà les trois cas exclusifs dans lesquels le recours à la force pourrait être légalement autorisé par le Conseil de sécurité. Malheureusement, toutefois, le Conseil a apparemment estimé que, dans le cas qui nous intéresse, les exigences légales ne sont que des subtilités dont on peut se dispenser. C'est pourquoi, aujourd'hui, je concentrerai mon attention sur l'aspect politique de la situation.

(L'orateur poursuit en arabe)

Aujourd'hui le Conseil de sécurité se réunit à ce niveau élevé pour voter sur un projet de résolution que le Gouvernement des Etats-Unis a essayé, avec une insistance inlassable et implacable, de faire adopter par le Conseil, afin que le Conseil puisse considérer l'Iraq comme un Etat qui ne veut pas la paix. L'implication est que l'Iraq ne comprend que le recours à la force. C'est un argument tendancieux et une déformation délibérée et suspecte des faits.

Mon gouvernement a toujours préconisé la paix, et il continue de le faire. Toutefois, ce qu'il souhaite, c'est une paix globale, une paix globale, durable et équitable qui n'ajoute ni ne retire rien aux droits de toute partie.

Comme les membres du Conseil le savent, un dialogue en profondeur n'a été possible qu'entre deux des membres permanents du Conseil de sécurité : les trois autres membres, notamment les Etats-Unis d'Amérique, ont refusé le dialogue. Les Etats-Unis d'Amérique ont imposé un embargo et un blocus contre le dialogue et contre la discussion avec le Gouvernement de mon pays. En fait, ils ont décidé de donner des ordres et d'avoir des exigences comme si nous étions une branche du

M. Al-Anbari (Iraq)

Gouvernement américain. Nous rejetons totalement cette approche parce que c'est une violation flagrante du principe de l'égalité entre les pays et les peuples du monde et une contravention aux principes fondamentaux sur lesquels les relations internationales doivent se fonder.

La logique américaine, qui étouffe toute initiative de dialogue en vue de parvenir à un règlement pacifique des problèmes aux niveaux arabe ou international, découle des considérations impérialistes américaines, qui sont devenues plus claires que jamais, particulièrement dans notre région arabe. Ceci est corroboré par le fait que les prémisses de cette politique des Etats-Unis, les arguments qu'ils invoquent et les objectifs qu'ils déclarent se contredisent les uns les autres. L'objectif ultime est l'adoption d'un double critère lorsqu'il s'agit de questions de la même nature, pour servir exclusivement les intérêts américains.

Qu'en est-il de ce nouvel ordre international dont se réclament les Etats-Unis et auquel, sciemment ou non, d'autres se réfèrent? Qu'en est-il de la qualité de cet "ordre" si ce qui est requis est l'application de politiques basées sur la duplicité et qui, du fait de leur nature, ne reconnaissent ni la justice ni le fair-play? Qu'en est-il de la qualité internationale d'un tel ordre s'il s'agit d'imposer l'hégémonie américaine, de faire exécuter par d'autres les ordres américains, dans le but de défendre les intérêts politiques, économiques et de sécurité des Etats-Unis, au mépris le plus total des intérêts d'autrui? Qu'en est-il de cette nouvelle qualité d'un ordre si la logique de ses éléments fondamentaux, au-delà de l'orbite européenne, est la puissance arrogante et brutale, où le dialogue n'a pas sa place, à un moment où les Américains se targuent de leurs prétendues réalisations en Europe et les présentent comme si elles s'appliquaient, par consensus universel, au monde entier, à toute la planète?

Pour dissimuler sa politique d'agression et d'impérialisme dans la région, le Président américain prétend que la crise n'est pas le résultat d'une prise de position des Etats-Unis contre l'Iraq. Il prétend que c'est le monde qui s'élève contre l'Iraq d'une façon sans précédent dans les annales des Nations Unies.

Un tel discours prouve que les petits Etats qui ne jouissent pas du droit de veto au Conseil de sécurité et ne trouvent personne pour les protéger contre les membres permanents superpuissants sont les seuls pays à devoir faire face à des sanctions au titre du Chapitre VII de la Charte. A titre d'exemple, qu'il suffise

M. Al-Anbari (Iraq)

de dire que les Etats-Unis sont la puissance qui, pendant de longues années, a fait obstacle à l'unanimité internationale et a empêché l'imposition de sanctions contre l'entité sioniste à cause de sa politique d'expansion et d'agression, et des crimes que, depuis sa création, elle continue de commettre contre les Palestiniens et les Arabes en général.

La crise actuelle a montré, entre autres, que les Etats-Unis dominent totalement le Conseil de sécurité et ses procédures arbitraires et partiales. En même temps, elle a mis en relief l'indépendance de l'Iraq, le fait que l'Iraq est un Etat non aligné dans toute l'acception du terme, puisqu'il ne se place sous la bannière ni sous la protection d'aucun membre permanent superpuissant du Conseil de sécurité.

Est-ce par une coïncidence paradoxale ou par pure préméditation que cette séance du Conseil, à ce niveau élevé - séance que les Etats-Unis ont demandée, se sont évertués à obtenir par tous les moyens possible, séance qu'ils président - se tiennent en cette Journée de solidarité avec le peuple palestinien, au moment où le monde entier sait pertinemment que les Etats-Unis d'Amérique sont le seul pays au monde à avoir empêché l'adoption de résolutions équitables pour sauvegarder les droits du peuple palestinien et qu'ils sont la puissance qui a empêché l'application de nombreuses décisions adoptées par cette Organisation internationale, particulièrement par le Conseil de sécurité, en dépit du caractère limité de ce qui est demandé dans ces résolutions?

Rappelons les objectifs déclarés du Gouvernement américain et les arguments avancés pour justifier le déploiement de ses forces d'agression sur les Terres saintes de l'Islam - comment ils ont prétendu au début protéger l'Arabie saoudite d'une soi-disant menace iraquienne, pour ensuite déclarer que leur objectif était de sauvegarder la sécurité économique américaine dans le domaine de l'énergie et de l'emploi, et, enfin, prétendre que l'Iraq avait acquis des armes nucléaires lorsqu'il est devenu évident pour le Gouvernement américain que les objectifs qu'il avait déclarés auparavant ne suscitaient pas suffisamment d'enthousiasme à l'intérieur des Etats-Unis, en passant d'une position défensive à une position offensive, pour justifier l'accroissement militaire dans la région dans le but de livrer une guerre à l'Iraq. Les prétextes et les objectifs divergents des Etats-Unis ont amené un observateur américain à déclarer :

M. Al-Anbari (Iraq)(L'orateur poursuit en anglais)

"L'idée est de créer tant de confusion qu'une réaction publique rationnelle est impossible."

(L'orateur reprend en arabe)

Notre désaccord avec le Conseil de sécurité en ce qui concerne le point à l'examen est que nous rejetons cette politique, parce qu'elle est malveillante, brutale et agressive.

M. Al-Anbari (Iraq)

Les membres du Conseil ont le devoir de se rappeler comment les Etats-Unis ont traité des droits du peuple palestinien à l'Organisation des Nations Unies au cours des longues années pendant lesquelles il a plaidé sa cause ici et notamment ces derniers jours, lorsque le Conseil a examiné les crimes commis par les Israéliens contre les enfants de l'Intifada. Cette attitude de la part des Etats-Unis et de ses alliés témoigne des manoeuvres dilatoires qui sont menées pour faire obstacle à l'adoption de résolutions qui auraient pu résoudre le problème de manière adéquate et protéger le peuple palestinien. Le véritable objectif, bien sûr, est de protéger Israël, ses crimes et sa politique d'agression. A ce propos, lorsque le Conseil est saisi de cette dernière question, nous n'entendons jamais parler de la Charte, ou du droit international, ou du nouvel ordre mondial. La logique que nous pouvons en tirer c'est que tous sont égaux, mais que certains sont plus égaux que d'autres.

Ici, nous devons nous poser la question suivante : pourquoi l'Iraq? Nous devons le dire franchement au Conseil : depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 660 (1990), le 2 août, nous avons été témoins de l'adoption ininterrompue d'une résolution hâtive après l'autre. Notre peuple croit que les résolutions du Conseil de sécurité n'auraient pas été adoptées avec autant d'empressement si les Etats-Unis n'avaient pas exercé de pressions, pressions dont les hommes politiques américains s'enorgueillissent quotidiennement au point que leur voix est la seule que l'on entende. Notre peuple sait parfaitement bien que certains membres de cet organe et de l'Organisation internationale sont concernés par les manifestations d'hégémonie à l'intérieur du Conseil de sécurité qui prétendent que ses résolutions sont la seule expression de l'opinion de la communauté internationale dans son ensemble. Certains posent des questions au sujet du rôle des autres Membres de l'Organisation mondiale qui ont voté pour choisir ceux qui les représenteront dans cet organe où ils sont impuissants et incapables de défendre les principes de la Charte, qui sont fondés sur le dialogue et le règlement pacifique et non sur le roulement des tambours de la guerre à des fins impérialistes qui ne sont absolument pas au diapason de la logique de notre époque.

Notre peuple se demande également comment le Conseil de sécurité peut sauter d'une résolution à l'autre alors que l'on empêche sous de faux prétextes le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq de présenter son point de vue devant le

M. Al-Anbari (Iraq)

Conseil avant que celui-ci ne rende son jugement. Cela donne l'impression que le Conseil examine les causes des peuples arabes d'une manière spéciale, en utilisant deux poids deux mesures.

Par exemple, nous voyons comment le Conseil traite l'usurpation par Israël des droits palestiniens et arabes, et c'est en vérité un paradoxe pénible pour l'Organisation internationale que le Conseil de sécurité - qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales - ne soit qu'un jouet consentant dans les mains du Gouvernement américain, alors que ce gouvernement même a été incapable jusqu'ici de convaincre le Congrès américain lui-même de souscrire à l'emploi de la force à ce stade. Le Président George Bush espère exploiter le Conseil de sécurité afin d'influencer la décision du Congrès et d'obtenir sa bénédiction pour l'emploi de la force.

Une fois de plus, nous demandons : où est ce nouvel ordre international? Est-ce l'envoi massif de forces américaines et leur déploiement dans la région du Golfe? Est-ce une menace d'invasion et de destruction de l'Iraq? Est-ce un ultimatum, qui ressemble plus à une opération de police qu'à une tentative sérieuse et responsable tendant à résoudre les problèmes de la région? Il convient ici de citer une déclaration faite par un membre du Congrès américain expert des guerres américaines, M. Bob Carey, qui a fait ce commentaire sur l'escalade. Il a dit :
(L'orateur parle en anglais)

"C'est une erreur parce que cela délaïsse le potentiel d'un nouvel ordre mondial en faveur de tactiques de l'ordre ancien. Plutôt que de nous en remettre à la diplomatie, à la coopération et à la régulation multilatérale des transferts d'armes, nous" - c'est-à-dire les Américains - "en reviendrons à compter avant tout sur les troupes américaines et les ventes d'armes américaines."

(L'orateur poursuit en arabe)

L'Iraq demande la paix. L'Iraq souhaite la paix, non pas seulement pour nous, mais pour tout le Moyen-Orient. L'Iraq préconise cette paix et souhaite cette paix sur la base de la mise en oeuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, d'une manière juste et en appliquant une norme unique fondée sur la justice et l'équité. Ici, je voudrais citer une déclaration faite par le doyen des diplomates américains, M. George Kennan, qui a dit :

M. Al-Anbari (Iraq)(L'orateur parle en anglais)

"La chose importante lorsque l'on parle d'affaires internationales, c'est de ne pas porter de jugements moraux ou de blâmer qui que ce soit mais de comprendre la nature des forces en cause afin de trouver une solution, s'il en existe une."

(L'orateur poursuit en arabe)

L'Iraq a adopté cette approche dans son initiative exposée par M. Saddam Hussein, Président de l'Iraq, le 12 août. Il a proposé alors une approche intégrée et globale de tous les problèmes du Moyen-Orient par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et sur la base du droit international, de façon à sauvegarder les droits et les intérêts légitimes de toutes les parties et de façon que les peuples de la région puissent connaître la paix, la stabilité et la prospérité, maintenant et à l'avenir.

Le Gouvernement américain a rejeté cette initiative avant même de l'examiner et il a imposé son propre refus aux autres. Les problèmes du Moyen-Orient ne sont pas isolés les uns des autres. Ces problèmes ont des racines historiques communes. Il est clair qu'un problème en amène souvent d'autres, et la situation dans la région est également le résultat des effets d'un problème chronique qui demeure sans solution. Le fait de lier les problèmes de la région est par conséquent naturel et logique. Toute tentative de séparation est artificielle et méconnaît les liens organiques, historiques et politiques qui existent entre eux.

Le refus des Etats-Unis d'accepter cette réalité est suscité par des mobiles suspects qui n'ont rien à voir avec les intérêts des peuples du Moyen-Orient. Il s'agit d'une politique américaine préméditée pour contrôler le destin de la région pour des raisons purement impérialistes. C'est par hypocrisie pure et simple que la position américaine cherche à établir un lien contraire ou opposé avec les problèmes du Moyen-Orient, puisqu'elle demande que l'on sépare ces problèmes tout en continuant à retarder et à éviter toute solution au problème palestinien, malgré le fait que le sang palestinien est versé chaque jour et que les crimes d'occupation, d'annexion et de répression sauvage d'Israël continuent sans répit.

Est-ce parce que nous sommes des Arabes? Est-ce parce que les problèmes du Moyen-Orient ne peuvent être résolus par une norme unique, la norme du droit international et de la Charte des Nations Unies à laquelle les Etats-Unis prétendent adhérer? En dépit du fait que le Conseil ne nous ait pas accordé

M. Al-Anbari (Iraq)

l'attention que nous méritons, le Conseil doit se rendre compte que nous ne sommes pas ceux qui essaient de détourner l'attention d'autres questions pour des raisons tactiques.

Pour aller au coeur de la question - et en cela nous sommes appuyés par les masses arabes et par de nombreux autres pays hors de la région -, je voudrais donner un exemple du soutien que nous avons reçu récemment. Je me réfère à une déclaration faite par le National Council of Churches des Etats-Unis, organisation qui représente 42 millions de citoyens américains. A la mi-novembre, cette organisation a souligné la nécessité de tenir une conférence internationale pour traiter du conflit israélo-palestinien et a accusé le Gouvernement américain de duplicité et d'hypocrisie parce qu'il demande le retrait des forces iraqiennes en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, en ne tenant nullement compte de la nécessité du retrait des troupes israéliennes des territoires occupés de la Rive occidentale, d'Al Qods, du Sinai, des hauteurs du Golan et du Sud-Liban.

M. Al-Anbari (Iraq)

Dans sa déclaration, le National Council of Churches a réaffirmé que
(L'orateur cite en anglais)

"La région réclame à grands cris une politique américaine qui chercherait à redresser toutes les injustices, y compris celles commises en Israël, en Palestine, au Liban et à Chypre."

(L'orateur poursuit en arabe)

La question que l'on doit maintenant poser est celle-ci : Est-ce que le Conseil de sécurité saura se montrer à la hauteur de ses responsabilités, est-ce qu'il saura instaurer une paix complète, juste et durable grâce à une approche intégrée qui permette de régler tous les problèmes de la région? Telle est la responsabilité historique du Conseil.

Pour notre part, nous poursuivons notre chemin. Notre but est la paix. Nous oeuvrons pour la paix. Nous souhaitons la paix.

Si les Etats-Unis nous imposent la guerre, eh bien, telle sera notre destinée. Mais je tiens à dire au Conseil que notre peuple ne fléchira pas et se montrera à la hauteur de ses responsabilités, car il réclame ce qui est son droit et il défendra ce droit contre l'injustice et la tyrannie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai qu'il en est bien ainsi.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

M. AL-ASHTAL (Yémen) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous transmettre les salutations de S. E. M. Abdul-Kareem Al-Iriani, Ministre des affaires étrangères du Yémen, qui malheureusement ne peut pas participer à cette réunion historique du Conseil de sécurité. Qu'il me soit permis, en cette occasion, de dire combien ma délégation se félicite de voir le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis présider les délibérations de cette importante séance.

Il se trouve qu'on célèbre aujourd'hui la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien - un triste rappel du sort d'un peuple auquel on a systématiquement nié son droit fondamental à l'autodétermination nationale. Une autre crise existe dans la région du Moyen-Orient à laquelle on n'applique

M. Al-Ashtal (Yémen)

pas les mêmes critères que ceux que le Conseil de sécurité applique à la crise du Golfe. Ce qui est en jeu ici n'est pas seulement le sort des Palestiniens - peuple déplacé et torturé - mais aussi la crédibilité du Conseil de sécurité.

A l'issue du Sommet de Paris, la semaine dernière, une déclaration historique a mis fin à la guerre froide, une époque de l'histoire contemporaine marquée essentiellement par l'affrontement idéologique et militaire entre deux blocs rivaux. On nous dit maintenant qu'un nouvel ordre mondial se dessine à l'horizon, un ordre mondial où le droit prime et où la liberté triomphe. Aujourd'hui, cependant, nous ne sommes pas réunis ici pour célébrer la fin d'une ère et le commencement d'une autre. Nous ne sommes pas là non plus pour jeter les bases d'un nouvel ordre mondial, un processus en marche qui sera néanmoins influencé par notre décision. Nous sommes ici aujourd'hui pour relever le premier défi grave de l'après-guerre froide : la crise du Golfe.

Depuis l'invasion du Koweït par l'Iraq le 2 août, le Conseil de sécurité a adopté 10 résolutions qui exigent le retrait complet des forces iraqiennes du Koweït, la libération immédiate de tous les otages et le rétablissement du Gouvernement légitime du Koweït. Afin d'assurer l'application de ses résolutions, le Conseil de sécurité a imposé à l'Iraq les sanctions les plus sévères et les plus contraignantes. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité est saisi d'un projet de résolution qui autorise en fait les Etats à recourir à la force afin d'assurer l'application de ces résolutions. Dans les annales des Nations Unies, cette résolution restera pour longtemps la "résolution de guerre".

Depuis que la crise du Golfe a éclaté, la position sans ambiguïté du Yémen n'a pas varié, même si, à certains moments, on l'a déformée à dessein. Dès le début, le Yémen a déclaré qu'il resterait neutre dans le conflit afin de pouvoir contribuer à la recherche d'une solution arabe pacifique au conflit. Le Yémen a de même appuyé les résolutions du Conseil de sécurité qui exigent le retrait des forces iraqiennes du Koweït, la libération immédiate de tous les otages et le rétablissement du Gouvernement légitime du Koweït. Il ne devrait donc surprendre personne que la République du Yémen ne puisse pas, pour les raisons précises suivantes appuyer un projet de résolution qui autorise les Etats à recourir à la force :

Premièrement, outre qu'il n'exclut pas le recours à la force, le projet de résolution dont nous sommes saisis est rédigé en des termes si généraux et si

M. Al-Ashtal (Yémen)

vagues qu'il ne se limite pas à exiger l'application des 10 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la crise du Golfe. Il appartiendra par conséquent aux Etats qui ont déployé des forces militaires dans la région de décider des conditions du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales dans la région, ce qui pourrait bien conduire à un affrontement armé à plus grande échelle.

Deuxièmement, le projet de résolution dont nous sommes saisis ne se recommande pas d'un article précis du Chapitre VII de la Charte. Dès lors, le Conseil de sécurité n'aura aucun contrôle sur des forces qui arboreront leurs propres drapeaux nationaux. Qui plus est, le commandement de ces forces n'aura rien à voir avec les Nations Unies, même si les opérations de ces forces ont été autorisées par le Conseil de sécurité. Voici un exemple classique d'autorité sans responsabilité.

La République du Yémen prône une démarche positive et pacifique pour résoudre la crise du Golfe, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Par conséquent, je voudrais souligner ce qui suit. Le régime de sanctions que le Conseil de sécurité a prescrites contre l'Iraq est sans équivalent dans l'histoire des Nations Unies. Jamais auparavant des sanctions aussi complètes et aussi sévères n'ont été imposées à un pays. On peut affirmer que, en pratique, l'Iraq est complètement isolé du monde extérieur. Pour un pays pratiquement enclavé, qui ne peut rien exporter, pas même du pétrole, et rien importer, pas même des vivres, nous pensons qu'il ne faudra pas longtemps pour que les sanctions se fassent rudement sentir et obligent en fin de compte l'Iraq à se conformer aux résolutions et à se retirer du Koweït.

De plus, à la différence des sanctions imposées précédemment dans le cas de la Rhodésie du Sud par le Conseil de sécurité, les sanctions imposées contre l'Iraq sont effectivement respectées grâce à la présence dans la région d'un nombre important de navires et d'avions étrangers. On n'en parle pas dans la presse, mais de nombreux navires iraqiens et étrangers naviguant vers les ports iraqiens et koweïtiens ou en provenance de ceux-ci sont arraisonnés et fouillés en haute mer ou dans des ports voisins pour s'assurer qu'il n'y a pas violation des sanctions. De fait, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) pour contrôler la stricte application des sanctions n'a signalé à ce jour aucune violation des sanctions. Il s'agit là d'un régime de sanctions pratiquement incontournable.

M. Al-Ashtal (Yémen)

Il est un peu surprenant de constater que ceux qui avaient l'habitude de nous faire la leçon sur la nécessité d'être patients en matière de sanctions lorsqu'il s'agissait de la Rhodésie ou de l'Afrique du Sud se hâtent aujourd'hui de déclarer que ces sanctions complètes et obligatoires imposées à l'Iraq sont tout simplement inefficaces. Pour que les sanctions soient efficaces et pour forcer l'Iraq à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, il nous faut de la patience. Sinon ce sera un affrontement militaire catastrophique et imprévisible dans une région explosive du monde. Mais il semblerait que la patience soit une qualité rare aujourd'hui.

En plus d'un régime sévère de sanctions, une approche pacifique à la crise suppose, nécessairement, un engagement diplomatique actif. Commentant la crise du Golfe, un sage a dit qu'il y avait trop de scénarios sur la guerre mais pas un seul sur la paix. En effet, certains guerriers impatientes sont si terrifiés à l'idée de la paix qu'ils feraient n'importe quoi pour attaquer une proposition de paix et paieraient n'importe quel prix pour allumer les flammes de la guerre. N'est-il pas un peu étrange que le Conseil de sécurité n'ait adopté aucune résolution qui laisserait les mains libres au Secrétaire général et lui donnerait un mandat clair lui permettant de s'engager dans des efforts de médiation afin de résoudre la crise par des moyens pacifiques? Il est vrai que la réaction de l'Iraq aux résolutions du Conseil n'est pas positive, ni encourageante sa réponse à certaines initiatives. Mais de sérieuses négociations diplomatiques ne sauraient être menées publiquement.

L'Iraq a déjà manifesté sa volonté de parler et de négocier avec les Etats-Unis d'Amérique. N'est-il pas temps d'engager un dialogue sérieux avec l'Iraq? En outre, nous entendons parler de temps à autre de certaines suggestions et d'initiatives constructives de la part de certains dirigeants de notre propre région. Ne faudrait-il pas encourager ces démarches silencieuses qui ressemblent fort à des ballons d'essai?

N'est-il pas ironique que ces mêmes Etats qui nous sermonnent dans le monde arabe depuis des années au sujet des vertus du dialogue et de la négociation diplomatique soient ceux qui maintenant répondent "non" aux initiatives et aux plans de paix?

Moins de trois mois avant que la crise ne se déclare dans le Golfe, le Yémen du Nord et le Yémen du Sud se sont unis pacifiquement et démocratiquement en un Etat unitaire : la République du Yémen. Pour notre pays, situé au sud de la

M. Al-Ashtal (Yémen)

péninsule arabe, la crise dans le nord de la péninsule n'est pas très lointaine. Même avant que la guerre n'éclate, le Yémen paye très cher pour avoir insisté en faveur d'une politique de neutralité et pour s'être montré résolu à adopter une démarche pacifique pour régler la crise. Pour commencer, notre économie a subi un coup sévère à la suite de notre respect du régime de sanctions et du bouleversement des relations économiques entre le Yémen d'une part et l'Iraq et le Koweït d'autre part, notamment en ce qui concerne les activités relatives à la production et au raffinage du pétrole. En outre, 900 000 travailleurs immigrants yéménites environ sont devenus soudainement victimes de la crise du Golfe lorsque leurs permis de séjour dans notre pays voisin, l'Arabie saoudite, ont été suspendus en raison d'une nouvelle réglementation. Puisqu'ils n'avaient qu'un mois pour quitter le pays, un bon nombre d'entre eux ont dû vendre leurs propriétés à bas prix afin de respecter les délais. Si nous voulons faire une comparaison, ce serait comme si 30 millions de chômeurs américains rentraient dans leur pays au cours d'une période de deux mois. On peut imaginer les contraintes économiques que causerait ce bouleversement démographique. Pour le Yémen donc, il n'y pas d'autre solution que la paix, sinon notre région courrait à la catastrophe.

Par coïncidence, la crise du Golfe a éclaté au moment même où commençait à prendre forme l'époque de l'après-guerre froide. La manière dont cette crise sera réglée influera sans aucun doute la nature et l'avenir des relations économiques et politiques internationales. L'option de la guerre priverait l'humanité d'une occasion historique d'opérer une transition harmonieuse vers un nouvel ordre mondial, un ordre qui ne serait pas caractérisé par la victoire militaire d'un pays ou d'un groupe de pays sur d'autres pays. En causant une perturbation et une récession économiques graves, un affrontement armé saperait le processus évolutif de la démocratisation dans de nombreuses régions du monde, y compris dans mon propre pays, qui reste attaché à des réformes démocratiques authentiques. Voilà pourquoi nous espérons très sincèrement que la paix triomphera dans notre région et dans le monde. Donnons une chance à la paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Représentant permanent du Yémen auprès des Nations Unies pour les paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

M. JARAMILLO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Permettez-moi avant tout, Monsieur le Président, de vous féliciter d'assumer aujourd'hui, au nom des Etats-Unis d'Amérique, la présidence du Conseil de sécurité à cette session

M. Jaramillo (Colombie)

critique. Nous sommes certains que vos qualités reconnues de fin diplomate et de dirigeant consommé sont une garantie du dénouement heureux de ces délibérations d'importance essentielle pour la paix du monde.

Au cours des deux dernières années, la communauté internationale a vu avec plaisir se produire des changements fondamentaux dans le contexte des relations internationales, menant à la création d'un nouvel ordre politique mondial. Les positions des blocs d'hégémonie qui prévalaient une fois terminée la deuxième guerre mondiale et le commencement de l'affrontement bipolaire ont cédé le pas à ce qui semble être un retour à la raison, à la justice, à l'entente universelle et à la paix. La Colombie s'est félicitée de cet esprit de renouveau, plaçant ses espoirs dans le nouveau climat, dans le renforcement de cette paix encore fragile, mais qui est en train de se renforcer, en même temps qu'elle nourrissait l'espoir de voir tous les efforts se concentrer sur la recherche de solutions à la croissance économique et à la justice sociale des peuples du monde en développement. C'est une grande tâche que nous concevons encore comme le rêve fondamental de nos peuples et qui constitue le grand défi pour les pays industrialisés.

Aujourd'hui, cette ère prometteuse de paix et de développement se trouve en péril, à la suite de l'invasion brutale du 2 août dernier. Le Conseil de sécurité depuis lors fait de multiples efforts pour revenir à l'ordre et à la normale et, néanmoins, celui qui a violé la loi n'a pas répondu à ses appels. La Colombie continue d'espérer avec ferveur que nous saurons continuer la lutte pour la défense de la vie, de la liberté, de l'indépendance et des valeurs humaines à tout moment. C'est la raison d'être du Conseil de sécurité et des Nations Unies. Voilà pourquoi le retrait immédiat et sans conditions de l'Iraq et l'établissement d'un gouvernement autonome sont des conditions qui doivent être remplies conformément aux demandes réitérées à l'unanimité des membres du Conseil de sécurité.

Nous sommes fermement convaincus que les situations que nous vivons à l'heure actuelle sont en partie le résultat du langage ambivalent et sélectif qui a prévalu au sein de ce Conseil pendant plus de quatre décennies. Pendant toute cette période, la force du veto l'a emporté pour des considérations de caractère politique, laissant de côté l'ordre et le droit international toutes les fois que la paix mondiale était violée. S'il y avait eu au sein de ce Conseil de sécurité

M. Jaramillo (Colombie)

une position conforme à l'intérêt général et non plusieurs positions propres à un pays ou à un groupe de pays, nous aurions pu éviter les actions téméraires que nous connaissons aujourd'hui. La Colombie a signalé depuis la création de l'Organisation les effets négatifs du veto discriminatoire, comme le démontre le fait que nous avons été parmi les deux seuls pays qui se sont opposés à son établissement à la réunion de San Francisco.

M. Jaramillo (Colombie)

Lors de la troisième session ordinaire de l'Assemblée générale, en 1949, le chef de la délégation colombienne a déclaré :

"La Colombie, je le répète, a toujours refusé de voter pour la règle de l'unanimité et a lutté pour en limiter l'utilisation."

Nous enregistrons avec satisfaction et optimisme l'action conjuguée entreprise par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité face à la situation du golfe Persique. Nous espérons que ce climat d'entente se maintiendra et servira de base aux décisions que le Conseil de sécurité aura à prendre à l'avenir afin que sa crédibilité et son efficacité n'aient pas à souffrir et qu'on ne puisse l'accuser d'avoir une double morale dans l'examen des questions qui lui sont soumises.

La Colombie a présenté différents documents de travail lors des réunions privées des membres du Conseil. Tous tendaient à promouvoir un règlement pacifique du conflit. Dans cet esprit, nous considérons que deux voies existent pour obtenir le retrait de l'Iraq : utiliser la force ou convaincre le Président Saddam Hussein de se retirer volontairement. Si nous voulons l'amener à adopter cette seconde attitude, nous devons obtenir que lui-même, tout comme l'Iraq, en arrive à la conclusion qu'il est préférable d'accéder à notre requête plutôt que de la rejeter.

Conformément au Chapitre VII de la Charte, il est de la responsabilité du Conseil de sécurité non seulement de menacer l'Iraq en souhaitant que les choses s'arrangent au mieux mais de prendre des mesures fermes afin de parvenir à une solution pacifique. Si aujourd'hui nous ouvrons la voie à l'option du recours à la force, nous devons également maintenir l'option de la paix. La meilleure façon de parvenir à un règlement pacifique est de créer un cadre pour permettre des négociations.

En développant cette idée il est nécessaire de préciser quel sera l'avenir des sanctions économiques, des procédures de règlement des revendications financières et des différends territoriaux et de définir la procédure à suivre pour garantir la paix et la stabilité régionales. Clarifier ces points permettrait de faciliter l'application des résolutions du Conseil sans que l'on puisse penser qu'il s'agisse de récompenser, sous quelque forme que ce soit, l'envahisseur pour son acte. Cela découlerait du principe selon lequel l'agresseur ne recevrait rien d'autre que ce qui lui est garanti par la stricte application des règles du droit international.

M. Jaramillo (Colombie)

La Colombie tient à adresser une requête toute particulière au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, pour qu'il poursuive ses bons offices en vue de promouvoir un règlement pacifique du conflit. Son intelligence, sa force tranquille, sa détermination, son expérience affirmée nous permettent d'espérer l'instauration de la paix dans la région du Golfe.

Au cours de ces derniers mois, la Colombie a oeuvré pour la réalisation des objectifs communs et elle continuera dans ce sens. Etant donné que le compte à rebours commence à partir du 15 janvier, nous intensifierons nos efforts pour promouvoir une solution pacifique du conflit.

Le projet de résolution présenté aujourd'hui constitue, à notre avis, un nouvel effort de la communauté internationale pour arriver à faire respecter les décisions adoptées par le Conseil de sécurité. En présentant ce projet de résolution, elle montre clairement qu'elle désire donner à l'Iraq une dernière occasion de réagir et de retirer ses troupes du territoire koweïtien de manière pacifique. Cette manifestation de bonne volonté ne doit pas être interprétée de façon erronée par le Président Saddam Hussein, car le Conseil, en autorisant les Etats membres à user de tous les moyens nécessaires, exprime une position claire et, s'il n'en était pas tenu compte, les autorités arabes endosseraient la totale responsabilité des événements qui s'ensuivraient.

En exprimant l'espoir que le bon sens l'emportera sur toute autre considération et que la main de Dieu guidera les décisions des membres du Conseil de sécurité, nous entendons faire savoir que nous voterons en faveur du projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Colombie pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. MUSHOBEKWA KALIMBA wa KATANA (Zaïre) : Monsieur le Président, connaissant vos qualités d'homme d'Etat avisé et de diplomate chevronné, je ne peux m'empêcher de vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de novembre 1990 et je profite de la même occasion pour adresser mes sentiments d'appréciation au Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour la compétence et la détermination dont il a fait preuve durant sa présidence au cours du mois d'octobre dernier.

M. Mushobekwa Kalimba wa Katana (Zaïre)

L'esprit de concertation que vous avez entretenu ces derniers temps entre les ministres dont les pays sont membres du Conseil de sécurité mérite une mention spéciale étant donné que l'atmosphère de cohésion qui en découle a permis aux membres du Conseil de renforcer leur unité d'action.

Pour la deuxième fois consécutive, une réunion ministérielle du Conseil de sécurité est convoquée pour débattre de la situation entre l'Iraq et le Koweït suite à l'invasion de ce dernier par les forces iraqiennes. L'intention sans équivoque des autorités iraqiennes de perpétuer leur occupation du Koweït et de faire de cet Etat Membre de notre organisation une simple province de l'Iraq est évidente.

Faisant fi du principe énoncé dans la Charte dans son Article 2 dans lequel il est demandé à tous les Membres de l'Organisation de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger, l'Iraq, usant de sa supériorité militaire sur le Koweït et de son arsenal d'armes sophistiquées qu'il a su perfectionner tout au long de ces dernières années lorsque la guerre l'opposait à l'Iran, s'obstine à défier les décisions et les résolutions du Conseil de sécurité le sommant de retirer pacifiquement ses forces d'occupation du Koweït.

Depuis le 2 août 1990, date de l'occupation du Koweït, alors que la veille des négociations venaient d'avoir lieu entre les autorités iraqienne et koweïtienne à Djeddah en vue de régler pacifiquement la question de litiges financiers entre ces pays, le Conseil de sécurité a pris 11 résolutions dans le but de rappeler à l'Iraq ses responsabilités vis-à-vis de la Charte de notre organisation en sa qualité d'Etat Membre et de lui demander par ces messages de paix que sont ces résolutions de se conformer aux dispositions de la Charte, qui exigent que les Membres de l'Organisation doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

Ayant violé les règles du droit international en portant atteinte à l'intégrité territoriale et en annihilant l'indépendance politique du Koweït, Etat Membre de notre organisation et du Mouvement des pays non alignés, l'Iraq devrait par conséquent restituer au Koweït son indépendance et son intégrité territoriale.

M. Mushobekwa Kalimba wa Katana (Zaïre)

Au lieu de suivre le chemin de la raison et de se conformer aux règles du droit international, l'Iraq s'est évertué à renforcer son occupation en adoptant une série des mesures allant de l'annexion du Koweït jusqu'au déploiement de ses forces militaires dont les unités ont été accrues en passant, bien entendu, par des tortures, exactions et harcèlements de tout genre infligés aux Koweïtiens et sans omettre les prises d'otages en la personne d'étrangers ainsi que la violation de l'immunité diplomatique à l'encontre des diplomates dûment accrédités.

M. Mushobekwa Kalimba wa Katana (Zaïre)

En dépit des nombreuses missions de bonne volonté qui ont été effectuées à Bagdad en vue de fléchir la position iraquienne sur cette invasion et de l'amener à redonner au peuple koweïtien son indépendance, celles-ci n'ont récolté que mépris et arrogance de la part des autorités iraquiennes.

La libération de quelques otages faite de façon sélective montre à quel point le cynisme a atteint la manière de penser des autorités de ce pays. En tant que pays non aligné, le Zaïre déplore une telle attitude obscurantiste de l'Iraq - qui est de surcroît membre du Mouvement des pays non alignés -, qui cherche délibérément à exposer son peuple à un holocauste qu'une confrontation entre ce seul pays et une force multinationale suréquipée composée de nombreux pays pourrait provoquer.

L'Iraq devra donc se rappeler l'engagement qu'il a pris le 24 avril 1955 à Bandung en souscrivant au Communiqué final de la Conférence afro-asiatique, par lequel les principes fondamentaux des droits de l'homme, de l'autodétermination et de la promotion de la paix et de la coopération dans le monde ont été réaffirmés sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toute nation, de la reconnaissance de l'égalité de toutes les races et de l'égalité de toutes les nations, grandes et petites, et de l'abstention de l'intervention ou de l'immixtion dans les affaires intérieures d'autres pays.

L'Iraq a été en effet un des 24 pays du tiers monde qui, à l'époque, a défendu avec acharnement le principe du règlement de tous les différends internationaux par les moyens pacifiques, tels que les négociations, les consultations, l'arbitrage ou le règlement judiciaire, aussi bien que par d'autres moyens dont les parties en présence peuvent convenir en conformité avec la Charte des Nations Unies, tel que le stipule le paragraphe 8 du chapitre G du Communiqué final de la Conférence afro-asiatique de Bandung.

L'Etat koweïtien quant à lui, qui est victime de cette invasion, n'avait même pas participé ni souscrit à cette première Conférence importante des pays du tiers monde qui a été à l'origine de la lutte de libération de tous les peuples du monde, laquelle lutte a abouti à nos jours à la quasi-suppression du colonialisme sur toute l'étendue de la planète.

Faut-il encore qu'un des pays qui a été colonisé et qui a dénoncé et combattu le colonialisme puisse aujourd'hui reprendre à son compte les erreurs commises dans le passé en subjuguant le peuple du Koweït et en le soumettant à une nouvelle domination et à une fâcheuse recolonisation?

M. Mushobekwa Kalimba wa Katana (Zaïre)

Ainsi, les partisans de ceux qui souhaitent voir le courant de l'histoire être irréversible dans le domaine de la décolonisation seront déçus en constatant que cet événement politique de l'invasion du Koweït est sans conteste à contre-courant de l'histoire.

C'est ainsi que m'échoient le privilège et le devoir d'adresser, une fois de plus, un appel amical et fraternel aux autorités iraqiennes pour leur demander de se ressaisir en vue d'envisager l'avenir du peuple iraquien dans l'intérêt bien compris de celui-ci, et ce, dans la sérénité et la perspective de promouvoir des relations de coopération non seulement avec un Koweït indépendant voisin, mais également avec tous les pays du monde épris de paix et de justice. Car une guerre, fût-elle brève ou de longue durée, ne pourra apporter que désolation, destruction et élimination de toutes les valeurs culturelles et morales que le peuple iraquien détient. Ma délégation garde l'espoir que cet appel sera entendu et que les forces d'occupation se retireront pacifiquement avant le délai imparti par le projet de résolution qui est sous examen.

La communauté internationale et les membres du Conseil de sécurité, mus par les objectifs de la Charte et ayant la charge de maintenir la paix et la sécurité internationales, tout en garantissant l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des Etats Membres de notre organisation, ne pourront, hélas, accepter cet affront émanant d'un seul Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Conscient de ses responsabilités historiques devant l'humanité, le Conseil de sécurité ne pouvait envisager d'autres mesures à l'encontre de l'Iraq sans lui accorder un délai raisonnable de réflexion, après quatre mois de refus de se retirer du Koweït. Aussi a-t-il estimé qu'un délai supplémentaire d'au moins 45 jours devait être accordé à l'Iraq pour qu'il se conforme aux 11 résolutions adoptées jusqu'ici par le Conseil de sécurité et rende au Koweït son indépendance et son intégrité territoriale.

C'est dans ce contexte que se situe la présente démarche au Conseil de sécurité, qui tend à autoriser tous les Etats Membres à coopérer étroitement avec le Gouvernement du Koweït pour utiliser tous les moyens nécessaires et possibles susceptibles de mettre en oeuvre la résolution 660 (1990) et restaurer la paix et la sécurité internationales dans la région, à moins qu'avant le 15 janvier 1991 l'Iraq n'ait retiré toutes ses forces du Koweït. Ma délégation votera en conséquence en faveur de ce projet de résolution.

Telles sont les vues de ma délégation sur la question en discussion.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République du Zaïre des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. DINKA (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous dire tout le plaisir que j'éprouve à vous voir présider la présente séance, qui marque un nouveau tournant important dans l'examen, par le Conseil, de la situation entre l'Iraq et le Koweït. Je saisis également cette occasion pour vous assurer que vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation dans l'exercice des lourdes responsabilités que vous confère cette importante réunion du Conseil.

En une autre époque, en un autre lieu, les nations du monde se sont réunies pour examiner un acte d'agression flagrante commis par un Etat expansionniste contre un peuple faible et sans défense. Cela se passait il y a 55 ans, et le peuple sans défense n'était autre que le mien, le peuple éthiopien, qui avait dû demander à la Société des Nations d'appliquer ses propres principes et de se déclarer contre l'agression.

L'histoire montre clairement que la Société des Nations a été incapable d'agir pour défendre son propre Pacte, permettant ainsi à la force brutale de l'emporter, quoique brièvement, sur la moralité et la légalité. Avec le recul, on affirme souvent, à juste titre peut-être, que si la Société des Nations avait agi plus énergiquement et à l'unisson à ce moment critique pour défendre la légalité internationale, le cours de l'histoire eût été différent, et il est plus que probable que le monde aurait échappé à la destruction et à la terrible tragédie de la seconde guerre mondiale.

Aussi, lorsque l'Iraq a déclenché son agression flagrante et non provoquée contre le petit Koweït, nous, Ethiopiens, nous sommes clairement rendu compte que l'on risquait de voir l'histoire se répéter et nous n'avons eu aucun mal à établir un lien entre le triste sort du peuple koweïtien et celui que nous avons subi en 1935. Par conséquent, le fait que le Gouvernement éthiopien ait réagi promptement en condamnant cette agression flagrante et en appuyant l'action collective du Conseil reflétait dans une bonne mesure notre propre expérience historique. Il s'agissait également d'indiquer qu'en 1990, la communauté internationale ne devait pas répéter les erreurs des années 30.

M. Dinka (Ethiopie)

Près de quatre mois se sont écoulés depuis l'invasion du Koweït. Pendant ces quatre mois, de nombreux efforts diplomatiques ont été déployés pour tenter de régler pacifiquement la crise. Cependant, les mesures pacifiques prises à ce jour, y compris les sanctions économiques, n'ont pas produit les résultats recherchés puisque l'occupation du Koweït dure toujours. En fait, les diverses résolutions adoptées jusqu'ici ne semblent pas avoir convaincu l'Iraq du sérieux et de la détermination de la communauté internationale, qui a attendu patiemment le rétablissement du statu quo ante dans le Golfe.

M. Dinka (Ethiopie)

Bien que la patience de la communauté internationale soit à bout et que diminuent les espoirs d'une solution pacifique de la crise, le Conseil, en réaffirmant son objectif de règlement du problème par des moyens pacifiques, se réunit une fois encore aujourd'hui pour adopter une résolution et donner à l'Iraq une chance supplémentaire de s'amender et de respecter la volonté de la communauté internationale.

Beaucoup ont affirmé - avec la meilleure intention, je dois dire - que la communauté internationale doit attendre encore avant d'envisager d'adopter des mesures supplémentaires. Mais l'expérience nous a montré que les sanctions économiques ne peuvent être efficaces que sur une longue période et seulement si elles sont totalement et universellement respectées. Plus important, le peuple koweïtien exige à juste titre le rétablissement immédiat de sa souveraineté. Nous ne pouvons donc pas attendre davantage, car justice différée - comme on dit souvent - peut très bien équivaloir à un déni de justice. Il est de notre devoir non seulement vis-à-vis du peuple koweïtien mais aussi vis-à-vis de nous-mêmes de nous montrer à la hauteur de notre engagement de mettre fin à l'occupation du Koweït par l'Iraq, nous acquittant ainsi de nos obligations à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Ethiopie, comme tous les membres le savent, est située non loin de la péninsule arabe et du golfe Persique et est donc gravement préoccupée par la crise actuelle et ses effets à long terme. Il ne nous paraît pas prématuré de commencer à réfléchir à un scénario de la période qui suivra le retrait iraquien conduisant à la restauration d'une stabilité, d'une paix et d'une sécurité durables dans la région, pour éviter que des régimes hégémoniques ne cherchent à nouveau à menacer leurs voisins pacifiques, en particulier des voisins petits et faibles. Nous devons réaffirmer et renforcer notre détermination d'oeuvrer en faveur d'une paix et d'une stabilité durables dans l'ensemble de la région.

Ma délégation votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi pour souligner que nous sommes résolus à faire en sorte que cette agression soit déjouée et non pas récompensée. Il va sans dire que nous espérons sincèrement que les dirigeants irakiens entendront la voix de la raison et du bon sens et feront bon usage de la chance que leur offre ce Conseil de se plier à l'immense volonté collective de la communauté internationale et de se retirer du Koweït dans les délais fixés par ce projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie de ses paroles aimables.

M. MALMIERCA PEOLI (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous saluer en cette occasion où vous assumez la présidence de cette importante séance du Conseil de sécurité. Nous espérons que, sous votre direction, le Conseil travaillera de façon efficace pour préserver l'humanité du fléau de la guerre.

Nous tenons également à saluer les Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Conseil de sécurité qui sont venus à New York, prouvant ainsi qu'il nous faut redoubler d'efforts pour parvenir à la solution juste à laquelle nous aspirons.

On nous a dit que cette réunion au niveau des Ministres des affaires étrangères et le projet de résolution qui serait proposé viseraient à accroître les chances de parvenir à une solution pacifique de cette crise. Aussi avons-nous accepté l'invitation qui nous a été adressée d'y participer.

Ces dernières semaines, la délégation cubaine auprès du Conseil, avec celle de la Malaisie et du Yémen, ont étudié l'initiative de la Colombie qui, plutôt qu'un projet de résolution sur un règlement pacifique du conflit, vise à jeter les bases mêmes qui pourraient marquer le début d'un tel règlement. Le Conseil sait les nombreuses consultations que ces quatre pays ont eues, tant au sein qu'à l'extérieur du Conseil, pour rechercher avec espoir et ténacité la solution nécessaire. Nous poursuivrons dans cette voie.

En même temps, notre gouvernement - qui dès le début du conflit a lancé un appel non seulement au Président iraquien, mais aussi à tous les chefs d'Etat arabes et aux autres pays, au Président du Mouvement des pays non alignés et à cette organisation pour qu'ils recherchent une prompt solution au conflit - a dépêché, il y a à peine deux semaines, en qualité de représentant spécial, un vice-président du Conseil des ministres de la République de Cuba qui était porteur d'un message pour le Président Saddam Hussein. Ce message avait également pour objectif de contribuer à une solution du conflit.

Auparavant, notre pays avait entrepris calmement de nombreuses démarches pour obtenir de l'Iraq qu'il revoie et assouplisse davantage sa position. A tout moment, depuis le début de la crise, nous avons misé sur la paix et non sur la

M. Malmierca Peoli (Cuba)

guerre. Nous sommes convaincus que plus d'une fois le Conseil de sécurité s'est laissé entraîné dans des décisions précipitées qui n'ont pas facilité le chemin vers la paix.

L'invasion et l'annexion du Koweït par l'Iraq est condamnable et inacceptable. En outre, pour les pays non alignés et le tiers monde, c'est un acte lamentable et préjudiciable parce qu'il porte atteinte à l'unité et à la solidarité dont nous avons tant besoin pour relever le défi que constitue le sous-développement et donner une place digne aux deux tiers de l'humanité de cette planète qui ont tant besoin des ressources dilapidées dans la course aux armements et les guerres fratricides.

L'utilisation de personnes innocentes comme otages est tout aussi condamnable, et nous l'avons condamnée fermement devant le Conseil. Par ailleurs, il faut bien admettre qu'en adoptant une résolution prévoyant un blocus total sans en exclure les produits alimentaires ou les médicaments, le Conseil de sécurité a transformé des millions de personnes âgées, de femmes et d'enfants, non moins innocents, en otages de la faim et de la mort. On compte déjà des enfants et des malades parmi la population iraquienne qui sont morts du fait de l'absence de médicaments dans les hôpitaux. La présence de plus de 200 médecins et infirmières cubains, qui depuis plus de 12 ans offrent gratuitement leurs services à ce pays, nous permet d'attester ce fait. De telles mesures, entre autres, n'ont pas contribué à résoudre la situation créée, mais ont plutôt suscité davantage d'intransigeance ou d'inflexibilité.

Notre position claire de principe en ce qui concerne chacune des résolutions proposées ne laisse aucune place au doute. Nous avons appuyé les résolutions que nous avons estimées justes et incontestables. Nous nous sommes abstenus ou nous avons voté contre celles qui nous paraissaient faire obstacle à une solution pacifique ou conduire inexorablement à la guerre.

Nous avons fait part ici de notre inquiétude face aux concentrations énormes et croissantes de forces militaires des Etats-Unis et de leurs alliés dans la zone du Golfe et au risque de voir éclater une guerre qui, bien que limitée à un affrontement classique, causerait des destructions considérables aux pays de la région, à commencer par le Koweït et l'Iraq qui en sont les voisins, sans compter les pertes parmi les forces en présence. La destruction des champs et des installations pétrolifères concentrés dans la région se traduirait par une pénurie

M. Malmierca Peoli (Cuba)

de pétrole brut et une croissance exponentielle de son prix pour les pays industrialisés consommateurs, mais surtout pour tous les pays du tiers monde non producteurs de pétrole. Ainsi, à la dette extérieure asphyxiante actuelle et à l'inégalité brutale des termes de l'échange, il faudrait ajouter des chiffres astronomiques aux prix déjà élevés des combustibles.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Depuis cette tribune, nous avons souligné par le passé le contraste entre l'attitude du Conseil de sécurité face à l'invasion du Koweït par l'Iraq et son attitude face à l'invasion récente du Panama par les Etats-Unis et à la situation en Palestine et dans les territoires arabes occupés depuis déjà 23 ans, pour ne citer que ces deux exemples. On nous a répondu dans cette salle que ces événements appartiennent au passé, à l'époque révolue de la guerre froide, que nous en sommes à une nouvelle étape où la Charte des Nations Unies sera respectée par tous et que l'action de l'Iraq porte atteinte à ce nouvel ordre mondial issu de ce qu'il y a de meilleur dans l'esprit d'après guerre.

La réalité est qu'il n'a même pas été possible à cet organe d'envoyer un représentant du Secrétaire général dans les territoires occupés ni d'offrir les moindres garanties aux jeunes et aux adolescents palestiniens qu'on assassine sur la terre même dont ils ont été dépossédés si cruellement.

Indépendamment de son bien-fondé moral, juridique et historique, Cuba n'a pas tenté, et ne considère pas réaliste dans la situation actuelle, d'établir un lien entre le retrait iraquien du Koweït et les territoires arabes occupés par Israël. Cependant, n'est-il pas scandaleusement incongru d'invoquer pour les uns des normes qui sont ignorées pour les autres? Ce même Conseil n'a-t-il pas procédé à des consultations ces jours derniers au sujet d'un autre projet de résolution minimal, modéré, exclusivement humanitaire sur la Palestine, élaboré par la Colombie, la Malaisie, le Yémen et Cuba? Néanmoins, le Président du Conseil n'a pas pris en considération la demande de réunir cet organe et a passé outre aux normes et procédures établies. Le peuple palestinien éprouvé n'est-il pas digne aujourd'hui, dans cette nouvelle ère d'après guerre froide, des mêmes traitements qu'on accorde aux autres peuples? Est-il possible qu'il soit victime, comme les Libanais, des actes de terreur et de brutalité perpétrés par un allié stratégique des Etats-Unis qui dispose d'un énorme potentiel militaire perfectionné sans que frémissent ceux-là même qui se disent émus par d'autres actes qui violent tout autant les lois et les normes internationales?

Si nous sommes vraiment au début d'une nouvelle ère, si nous voulons que prévale le droit international et non des motifs stratégiques ou géopolitiques, si nous voulons la justice et non l'hégémonie ni le contrôle des plus grandes richesses pétrolières de la planète, le moment est venu de travailler ensemble en faveur d'un nouvel ordre mondial selon les principes de la Charte des

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Nations Unies, que nous avons acceptée en toute souveraineté, de façon que règnent vraiment l'égalité et la justice pour tous. Ce nouvel ordre serait meilleur encore si l'ONU elle-même se démocratisait et abandonnait les normes et pratiques fondées sur des privilèges et adoptées il y a près d'un demi-siècle, qui ne correspondent plus au monde actuel et qui nient les prérogatives et les pleines capacités de l'immense majorité des Etats qui composent la communauté internationale.

Nous comprenons que les divers problèmes qu'affronte l'humanité à l'heure actuelle ne peuvent être résolus simultanément, mais lorsqu'une volonté sincère existe, il est possible de trouver des solutions adéquates. Le dialogue et la négociation se sont révélés être les meilleurs instruments dont disposent l'ONU et les Etats qui la composent pour résoudre les conflits. La Namibie est un exemple encourageant qui montre que toutes les difficultés peuvent être surmontées par les parties concernées autour d'une table de négociations. Le cas de la Corée, par contre, montre comment le recours à la force sous la bannière de l'ONU a pu se terminer, après trois ans de guerre qui a fait des centaines de milliers de victimes et d'innombrables destructions matérielles, par un armistice qui, aujourd'hui encore, maintient ce pays dans la division comme il l'était avant que n'éclate la guerre, et par la présence de dizaines de milliers de soldats et de bases militaires étrangères dans la partie sud de ce territoire.

Cuba considère qu'il ne serait pas approprié d'adopter une résolution qui constituerait pratiquement une déclaration de guerre, un ultimatum à échéance fixe pour ouvrir les hostilités, et qui équivaldrait à autoriser sans restriction les Etats-Unis et ses alliés à utiliser leur énorme potentiel militaire perfectionné.

Si c'est ainsi qu'on veut résoudre la crise, on ne peut nier que la méthode employée serait pour le moins non civilisée, constituerait un énorme échec pour la communauté internationale et mettrait en évidence l'incapacité de l'ONU et des principaux hommes d'Etat du monde actuel de trouver des solutions politiques et pacifiques aux problèmes. De plus, le texte de ce projet de résolution transgresse la Charte des Nations Unies puisqu'il autorise certains Etats à utiliser la force militaire et laisse complètement de côté les procédures consacrées dans la Charte.

Nous aurions été partisans d'une résolution qui soit à la fois ferme au sujet du respect et de l'observation de la volonté de la communauté internationale et généreuse et magnanime, et qui prévoit la rectification de la décision d'interdire l'envoi d'aliments et de médicaments aux enfants, aux femmes et aux personnes âgées

M. Malmierca Peoli (Cuba)

en Iraq. Cette résolution aurait octroyé une grande autorité morale à l'ONU pour exiger avec plus de force le retrait des troupes iraqiennes du Koweït, le rétablissement des droits souverains de cet Etat et la libération immédiate de tous les otages. Au lieu de cela, on nous demande d'appuyer la guerre à date fixe et on prétend répondre à l'inflexibilité et à l'intransigeance du Gouvernement iraquien par l'inflexibilité, l'intransigeance et les moyens les plus extrêmes dont dispose le Conseil de sécurité.

Le devoir de l'ONU est de répondre avec sagesse à toute manifestation de non-respect et d'extrémisme, et non d'exprimer un culte fanatique du recours à la force.

Il a été démontré que l'usage de la force ne nous a pas rapprochés d'une solution mais a, au contraire, incité l'Iraq à durcir ses positions. Les mesures qui ont été prises sur le plan politique, commercial et financier sont plus que suffisantes. L'Iraq ne peut aujourd'hui recevoir par air, par mer ou par terre les produits qui, outre les aliments et les médicaments, sont essentiels à la vie d'une nation.

Il est clair qu'aucun Etat ne pourrait supporter longtemps l'isolement politique et économique dans lequel se trouve actuellement ce pays, sans devoir faire mourir de faim les enfants, les femmes et les personnes âgées, ni mener une guerre sanglante et destructrice. Fait insolite de l'histoire : après l'adoption de cette résolution, le monde sera, pendant plus de six semaines, comme le public d'un gigantesque stade sportif qui attend l'éclatement de la guerre. Pour paraphraser le titre d'un roman célèbre de Gabriel García Marquez, la résolution proposée pourrait être qualifiée de "Chronique d'une guerre annoncée". C'est la seule interprétation qui peut être faite du texte qui nous a été présenté.

Il ne peut échapper à personne que l'éclatement aujourd'hui, avec l'autorisation qui s'annonce de la part du Conseil de sécurité, d'un conflit indésirable serait la pire expression du rôle erroné que l'avenir pourrait attribuer à l'Organisation des Nations Unies dans cette voie.

Cette responsabilité historique, Cuba n'est pas disposée à l'assumer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires extérieures de Cuba de ses paroles de bienvenue à l'occasion de notre accession à la présidence du Conseil.

M. QIAN Qichen (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de cette importante réunion du Conseil de sécurité au niveau des Ministres des affaires étrangères. Votre compétence et votre expérience en tant que diplomate sont bien connues.

Près de quatre mois se sont écoulés depuis l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Iraq. La communauté internationale a déployé tous les efforts possibles pour régler la crise du Golfe et le Conseil de sécurité a adopté 10 résolutions successives à cet égard. Malheureusement, l'Iraq refuse d'appliquer ces résolutions et n'a manifesté aucune intention de retirer ses troupes du Koweït. La situation dans le Golfe devient de plus en plus tendue et le danger de guerre s'accroît chaque jour. Le Gouvernement chinois s'inquiète vivement de cet état de choses. Afin de connaître les vues des différentes parties concernées quant au règlement de la crise du Golfe et d'étudier les possibilités d'une solution pacifique à la crise, j'ai moi-même rendu visite, du 6 au 12 novembre, à certains pays dans la région. J'ai personnellement communiqué aux dirigeants iraqiens, en insistant sur la gravité de la situation, l'exigence de la communauté internationale selon laquelle ils devaient se retirer immédiatement du Koweït et je leur ai fait connaître très clairement les positions solennelles du Gouvernement chinois. A la suite de mes visites, je suis arrivé à la conclusion que les membres de la communauté internationale sont en plein accord sur deux points essentiels en ce qui concerne la crise du Golfe, à savoir qu'ils s'opposent tous à l'invasion et à l'annexion du Koweït par l'Iraq et exigent que l'Iraq se retire immédiatement du Koweït, tout en souhaitant en même temps de voir la crise du Golfe réglée par des moyens pacifiques. Aujourd'hui, alors que les Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Conseil de sécurité se réunissent une fois de plus ici, je suis convaincu que nous partageons tous cette façon de voir.

Le Gouvernement chinois estime que les relations entre Etats devraient être fondées sur les Cinq Principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun, de la non-agression réciproque, de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre, de l'égalité et des

M. Qian Qichen (Chine)

avantages réciproques, ainsi que de la coexistence pacifique; il pense également que les différends internationaux devraient être réglés par le dialogue et les consultations. La Chine est opposée à l'invasion armée et à l'annexion d'un Etat souverain par un autre Etat, sous quelque prétexte que ce soit. C'est pourquoi la Chine a dès le début demandé le retrait immédiat et inconditionnel des troupes iraqiennes du Koweït ainsi que le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du Gouvernement légitime du Koweït et leur rétablissement.

La Chine n'a pas d'intérêts propres dans la région du Golfe et n'a jamais cherché à en acquérir; son seul souci est de maintenir la paix et la stabilité dans la région. C'est pourquoi la Chine n'a ménagé aucun effort pour préconiser une solution pacifique à la crise du Golfe. Cette option peut demander plus de temps, mais son coût serait bien inférieur et ses conséquences bien moins sérieuses qu'une solution supposant le recours à la force qui entraînerait de graves conséquences. Une fois la guerre déclarée, toutes les parties intéressées subiront de lourdes pertes, qui auront des effets adverses extrêmement graves, non seulement pour les pays du Golfe mais également sur la paix et la stabilité du monde et sur l'économie mondiale.

Les Nations Unies, en tant qu'organisation internationale chargée du maintien de la paix et de la sécurité, sont responsables à la fois de la sécurité internationale mais aussi devant l'histoire. Elles devraient agir avec la plus grande prudence et éviter toute démarche hâtive lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que d'autoriser certains Etats Membres à prendre des mesures militaires contre un autre Etat Membre. La raison pour laquelle la Chine a voté en faveur des 10 résolutions adoptées précédemment à ce sujet est que, bien que les sanctions prévues dans ces résolutions soient sévères, elles ne relèvent pas du domaine du recours à la force. Mais, dans le projet de résolution sur lequel nous nous apprêtons à voter, les mots "user de tous les moyens nécessaires" impliquent essentiellement l'autorisation d'avoir recours aux actions militaires. Ceci va à l'encontre de la position constante du Gouvernement chinois, qui est de rechercher par tous les moyens une solution pacifique. Il est par conséquent difficile à la délégation chinoise de voter en faveur de ce projet de résolution. D'autre part, la crise du Golfe résulte de l'invasion et de l'annexion du Koweït par l'Iraq, et l'Iraq n'a jusqu'ici pris aucune mesure pratique sur la question clef du retrait de

M. Qian Qichen (Chine)

ses troupes du Koweït. A cet égard, nous avons noté que, dans le projet de résolution, le Conseil de sécurité demande à l'Iraq de se conformer pleinement à sa résolution 660 (1990) et à toutes ses résolutions pertinentes ultérieures, à savoir les résolutions exigeant de l'Iraq son retrait immédiat du Koweït. Etant donné que la Chine est en faveur de cette position, la Chine n'opposera pas son veto à ce projet de résolution.

Le Gouvernement chinois continue de penser que la communauté internationale devrait maintenir et renforcer ses pressions politique, diplomatique et économique sur l'Iraq. Aussi longtemps qu'il subsiste une lueur d'espoir de préserver la paix, tous les efforts doivent continuer d'être déployés dans ce sens. Le Gouvernement chinois voudrait une fois de plus demander instamment à l'Iraq de se retirer immédiatement du Koweït et souhaite que la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le Gouvernement légitime du Koweït soient rétablis. Le Gouvernement chinois invite une fois de plus la communauté internationale à saisir toutes les occasions, à utiliser tous les moyens possibles et à déployer tous ses efforts pour parvenir à une solution pacifique de la crise du Golfe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Chine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/21969.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Malaisie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre

Votent contre : Cuba, Yémen

S'abstiennent : Chine

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, 2 voix contre et une abstention. Le projet de résolution a été adopté en tant que résolution 678 (1990).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. DUMAS (France) : Monsieur le Président, pour la seconde fois cette année, notre Conseil se trouve donc réuni au niveau exceptionnel des responsables des diplomaties de nos pays. Cette fois encore, comme le 25 septembre dernier, il s'agit de traiter de la crise ayant résulté de l'agression iraquienne contre le Koweït.

C'est dire la gravité attachée par la communauté internationale, que nous représentons, à cette violation si flagrante des principes sur lesquels se fondent les rapports entre les Etats, leur indépendance et leur sécurité. C'est dire aussi combien nous apparaît provocante et inacceptable la poursuite de cette situation, au mépris de nos résolutions successives.

Je me suis réjoui, en septembre, de voir le Ministre des affaires étrangères soviétique, M. Chevardnadze, présider à nos travaux. Je salue aujourd'hui le Secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, en l'assurant qu'il trouve et trouvera auprès de la France la même détermination à faire prévaloir le droit sur la force.

Voici près de quatre mois que les troupes iraqiennes ont fait irruption au Koweït où, par des exactions successives, elles se sont efforcées d'imposer la loi du plus fort que rejettent tant le droit international que la volonté de la population koweïtienne.

Voici près de quatre mois que notre Conseil, dans des résolutions successives, s'efforce d'amener les autorités iraqiennes à rétablir le droit et à respecter les principes humanitaires consacrés. Dix résolutions en portent témoignage.

Force est de reconnaître que, face à la détermination et à la remarquable cohésion marquées par la communauté internationale, l'Iraq n'a montré aucune disposition à revenir vers ce qui est légitimement attendu de lui.

Alors que s'imposent partout, à la faveur de l'évolution récente des relations internationales, les conditions permettant l'instauration d'un nouvel ordre mondial, qui soit respectueux des souverainetés et des identités, mais destiné aussi à promouvoir les solidarités et la coopération, pouvons-nous durablement tolérer un défi aussi manifeste? Nous le pouvons d'autant moins qu'il s'agit d'une région très sensible où l'aspiration à la sécurité et à la stabilité appelle une considération particulière.

M. Dumas (France)

Tout ce que nous avons fait ensemble jusqu'ici visait à faire entendre raison à l'agresseur, c'est-à-dire à obtenir un règlement pacifique de la crise dans le respect du droit. Puisque nous n'avons pas été entendus à ce jour, nous sommes contraints par la persistance même du défi lancé à la communauté internationale, de recourir à un niveau supérieur de pression. C'est bien le sens de la résolution que nous venons de voter.

Ce texte comporte une dernière invitation à mettre en oeuvre nos résolutions, assortie d'une mise en garde ouvrant elle-même la voie au recours à des moyens d'action directs. Il se situe donc dans la logique de ce qui a été entrepris depuis le premier jour pour que l'agression ne soit plus considérée comme le privilège du fort, la fatalité du faible et l'objet de la résignation de tous les autres.

Ce texte se situe aussi dans la logique de l'attitude affichée par l'Iraq. Si celui-ci devait demeurer sourd aux appels à la raison et au respect du droit, c'est-à-dire rester campé sur des moyens de force, quel autre choix nous laisserait-il sinon de recourir à ces mêmes moyens qui paraîtraient être les seuls qu'il reconnaisse?

Notre objectif, je veux dire l'objectif de la France, n'est pas d'en venir là. Nous ne voulons pas ajouter aux épreuves d'une région qui n'a été que trop affectée par des crises diverses au cours des dernières décennies. Notre intention n'est pas non plus que soient frappés un pays et un peuple avec lesquels nous avons entretenu, dans un passé encore tout proche, des relations de respect et d'amitié. Nous souhaitons profondément que les dirigeants iraquiens comprennent le sens de notre mise en garde et rejoignent ce que la raison impose. En bref, nous privilégions la solution pacifique, le règlement de paix et non l'affrontement.

Mais ils ne doivent entretenir aucun doute sur notre détermination. Aussi attaché que soit un pays comme le mien à la recherche d'un règlement politique, le dernier mot doit revenir au droit, c'est-à-dire à la réalisation de l'objectif que nous avons nous-mêmes fixé dans nos résolutions. C'est l'intérêt de tous nos Etats. Il en va de l'avenir de leurs relations pour que s'édifie un monde plus sûr et plus stable.

Voilà bien l'esprit dans lequel mon pays a voté en faveur de la résolution dont le Conseil de sécurité est saisi. J'ajouterai les précisions suivantes tenant encore à la signification de ce vote.

M. Dumas (France)

Pour autant que des développements négatifs ne surviennent pas, mon gouvernement n'a pas l'intention de présenter ou de soutenir des initiatives au Conseil de sécurité visant à étendre la portée ou la nature des sanctions prises aux termes des résolutions 661 (1990), 665 (1990) et 670 (1990) du Conseil de sécurité ou des mesures nouvelles de celui-ci concernant l'Iraq au cours de la période comprise entre aujourd'hui et la date figurant au deuxième paragraphe de la résolution 678 (1990) que nous venons de voter.

Deuxièmement, cet engagement n'affecte pas les droits de mon gouvernement aux termes de la Charte, y compris ses droits dans l'hypothèse où le Gouvernement iraquien laisserait porter atteinte aux ressortissants aujourd'hui retenus contre leur volonté par ce gouvernement.

Enfin, mon gouvernement rappelle les dispositions du paragraphe 13 de la résolution 670 (1990) du Conseil de sécurité, aux termes desquelles est engagée la responsabilité personnelle des particuliers pour leurs violations graves de la quatrième Convention de Genève et déclare que toutes les personnes impliquées dans des violations du droit relatif aux conflits armés, y compris la prohibition de toute initiative d'emploi d'armes chimiques et biologiques contraire au Protocole de Genève de 1925 dont l'Iraq est signataire, seront de même tenues personnellement responsables.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre d'Etat et Ministre des affaires étrangères de la République française des propos aimables qu'il m'a adressés.

M. CLARK (Canada) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je commencerai par vous féliciter d'assumer la présidence de cette réunion cruciale du Conseil de sécurité.

Il y a un peu plus de deux mois, les ministres des affaires étrangères ont examiné pour la première fois au Conseil de sécurité la question de l'invasion du Koweït. Cette occasion historique, sous la présidence de notre collègue le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, était un signe clair de notre détermination collective face à une violation terrible du droit international et à un défi lancé à l'édifice de notre ordre international.

Aujourd'hui, nous nous réunissons une deuxième fois au cours de cette crise, cette fois-ci pour adopter une résolution qui montre la fermeté de notre détermination collective.

M. Clark (Canada)

Nous sommes résolus à répondre aux défis de l'agression iraquienne, qui touche au coeur de tout ce que nous cherchons à faire aux Nations Unies et par leur intermédiaire depuis 45 ans : nos efforts pour édifier une organisation mondiale capable de prévenir ou de contrecarrer la plus éhontée et la plus dangereuse des violations du droit international : l'acquisition par la force du territoire d'un autre pays et, dans ce cas précis, l'effort de rayer entièrement de la carte un Membre de l'Organisation des Nations Unies. Pour nous, l'ordre n'est pas un but en soi. Nous prônons l'ordre mondial parce qu'il nous permet d'agir ensemble contre les maladies qui frappent les enfants, contre les divisions qui alimentent les conflits et contre le sous-développement qui paralyse les pays.

M. Clark (Canada)

Comme le Premier Ministre du Canada l'a déclaré dans un discours prononcé devant le Parlement canadien ce matin,

"Le Canada se tient aux côtés de la majorité écrasante de la communauté mondiale, y compris nos partenaires du Conseil de sécurité, en donnant l'occasion à Saddam Hussein de réfléchir sérieusement aux conséquences de ses actes et un délai raisonnable pour se retirer du Koweït. Le Président Hussein semble tout à fait disposé à voir son peuple souffrir indéfiniment s'il peut s'accrocher au Koweït. Nous ne voyons aucune contradiction entre l'application continue de pressions par des sanctions économiques - donner à la diplomatie une chance - et accorder un délai au Président Hussein pour se retirer du Koweït."

(L'orateur parle en français)

La résolution d'aujourd'hui est la douzième adoptée depuis l'invasion brutale et totalement injustifiée par l'Iraq d'un petit pays voisin, l'Etat souverain du Koweït, Membre à part entière des Nations Unies. Cette résolution indique clairement à l'Iraq, qui persiste dans son refus de respecter les résolutions déjà adoptées par le Conseil, que la patience de la communauté internationale a des limites. Un sens profond de la justice et un vif désir de paix viennent toutefois la tempérer. Dans cette résolution, nous ne nous contentons pas de réaffirmer notre volonté de maintenir les décisions que nous avons déjà prises. Nous y affirmons que si le Gouvernement de l'Iraq continue de ne faire aucun cas des obligations qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, les Etats Membres seront autorisés à prendre, de concert avec le Gouvernement du Koweït, tous les moyens nécessaires pour maintenir ces résolutions et en assurer l'application, qui comprend l'usage de la force.

(L'orateur poursuit en anglais)

Cela signifie-t-il que la force va être utilisée? C'est à l'Iraq d'en décider. Il n'est pas trop tard pour une solution pacifique, et c'est ce que nous souhaitons tous.

Nous avons offert au Gouvernement de l'Iraq, dans cette résolution, un geste de bonne volonté, une période que nous espérons voir utiliser par l'Iraq non seulement pour réfléchir sur les décisions du Conseil et leurs conséquences potentielles, mais également pour inverser les mesures qu'il a prises et réparer les dommages graves apportés au tissu de la paix et de la sécurité internationales,

M. Clark (Canada)

période pendant laquelle l'Iraq doit libérer les nombreux nationaux étrangers détenus contre leur gré, se retirer complètement et inconditionnellement du Koweït et permettre que sa souveraineté et son indépendance soient pleinement restaurées. Nous espérons que l'Iraq saisira l'occasion que lui offre cette résolution et, ce faisant, reprendra sa place de membre responsable au sein de la communauté internationale, sur la base du plein respect du droit international.

Devrions-nous également nous efforcer de résoudre d'autres tensions dans les régions du Golfe et du Moyen-Orient? Mon gouvernement estime que l'une des conséquences de la crise actuelle du Golfe pourrait être une fenêtre ouverte sur la solution d'autres problèmes que connaît cette région perturbée. Nous avons récemment été témoins d'une série de succès au sein du Conseil de sécurité, s'agissant de questions régionales. Si nous arrivons à maintenir notre détermination collective, alors une solution juste, durable et globale du conflit arabo-israélien, que le Canada estime urgente et nécessaire, pourra être à notre portée. C'est une question qui toutefois ne peut être traitée que séparément de la crise actuelle.

La faute commise par l'Iraq est sui generis et, conformément aux principes les plus élevés du droit international et aux intérêts les plus élevés de la sécurité internationale, elle doit être réparée. Mais la solution de tous les différends territoriaux dans la région sur une base juste et équitable s'impose d'urgence si nous voulons que la paix et la sécurité s'instaurent durablement. Nous devrions également porter notre attention collective sur la nécessité de mesures de contrôle des armements, en particulier des armes de destruction massive. Maintenir la nouvelle unité de la communauté internationale est notre seul espoir, et le meilleur, de résoudre ces problèmes rapidement.

De nombreux Canadiens ont été directement affectés par cette crise, l'une des plus graves que le monde ait connues depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Des Canadiens sont détenus contre leur gré par le Gouvernement iraquien. Des centaines d'autres Canadiens ont rejoint la coalition des forces multinationales dans la région et sont maintenant séparés par des milliers de kilomètres de leurs familles et de leurs amis. Et en dépit de la distance géographique, chaque Canadien se sent menacé par ces nouvelles et dangereuses tensions dans cette région du monde explosive.

M. Clark (Canada)

La présence des forces canadiennes dans le Golfe est conforme à notre rôle traditionnel de gardien de la paix sous les auspices des Nations Unies. Pour pouvoir maintenir la paix, il faut d'abord faire la paix, et c'est cette cause que défendent les Canadiens, hommes et femmes, qui se trouvent dans le Golfe. Notre position a toujours été de défendre le droit international et les normes de conduite universellement reconnues dans les relations entre Etats.

L'Iraq a-t-il des préoccupations légitimes dont il faudrait discuter? Peut-être que oui. Il appartient aux Gouvernements de l'Iraq et du Koweït de négocier ces questions, directement ou au sein des nombreuses instances internationales qui tranchent justement ce genre de différends. La possibilité de telles négociations est contenue dans la résolution 660 (1990) du Conseil de sécurité, la toute première résolution adoptée par le Conseil en réponse à l'invasion. Nous demandons instamment à l'Iraq de choisir cette option. Mais d'abord, l'Iraq doit respecter les résolutions de ce Conseil, résolutions rendues nécessaires par la décision délibérée de l'Iraq d'abandonner la recherche de solutions pacifiques, d'envahir le Koweït et de chercher à le détruire en tant qu'Etat souverain. Nous souhaitons sincèrement que l'Iraq respectera ces résolutions, car nous tous ici préférons la paix à la guerre.

Ce choix, entre la paix et la guerre, se trouve maintenant entre les mains de l'Iraq.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ABU HASSAN (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer à ceux qui vous ont félicité de présider le Conseil à un moment où les Etats-Unis assument la présidence. Etant donné votre expérience et votre stature, je suis persuadé que vous conduirez ces importantes délibérations à bonne fin.

Le Conseil de sécurité a adopté une résolution qui donne à l'Iraq, en termes les plus clairs, le choix entre l'application des résolutions pertinentes dans des délais précis ou la certitude d'être confronté à la force autorisée par le Conseil. Pour la Malaisie, c'est là une tournure des événements extrêmement tragique. La Malaisie a travaillé sur chacune des 10 résolutions adoptées par le Conseil et a insisté sur la nécessité d'envoyer un message équilibré à l'Iraq : la nécessité d'appliquer les résolutions et le fait que l'option diplomatique reste

M. Abu Hassan (Malaisie)

toujours ouverte. Même avec la résolution actuelle, la plus grave de l'histoire du Conseil, la Malaisie espère que la force n'est pas inévitable, qu'il est encore temps pour l'Iraq de respecter les résolutions et que l'on peut épargner la guerre à la région.

La Malaisie vient juste d'assumer une lourde responsabilité en tant que membre du Conseil. La Malaisie, devant le tout-puissant Allah, espère que nous avons choisi la bonne décision, et qu'en dernière analyse, dans l'exercice de nos responsabilités, nous soulignons la détermination de la communauté internationale de mettre fin à l'agression et de rétablir le Koweït.

Cela n'a pas été une décision facile pour la Malaisie. Nous avons examiné attentivement tous les différents facteurs avant d'arriver à notre décision d'appuyer la résolution. Nous avons également écouté attentivement nos amis de la région arabe et ceux qui ont échangé des avis avec nous. Nous avons en particulier tenu compte des plaidoyers désespérés du Koweït, petit pays dont les souffrances ont pesé lourdement sur notre jugement.

Notre tendance naturelle aurait pu être de nous abstenir, horrifiés que nous sommes devant les perspectives d'une guerre et des milliers de vies qui seraient perdues : cependant, nous sommes persuadés qu'en agissant ainsi, nous ne nous serions pas acquittés efficacement de nos responsabilités au Conseil.

En tant que petite nation et membre de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des non-alignés, il est du devoir de la Malaisie de maintenir et de respecter l'unité et la détermination du Conseil de renverser l'agression et de rétablir la paix. La ferme position de la Malaisie contre l'invasion ou l'annexion de petites nations par des grandes est bien connue. Cela s'applique non seulement à l'Iraq, mais à tous les autres, sans exception. Nous ne saurions accepter de compromis sur ce point, si nous voulons, ensemble, jeter les fondations solides d'un nouvel ordre mondial.

M. Abu Hassan (Malaisie)

Nous nous sommes également demandés si le Conseil a attendu suffisamment longtemps pour que les sanctions aient produit l'effet voulu. Encore une fois, la tendance naturelle aurait été, pour éviter le recours à la force, de laisser davantage de temps pour que les sanctions agissent. Mais le Conseil est confronté à la réalité, et il faudra des mois et des mois avant que l'on puisse conclure que les sanctions ont produit des effets. Pendant ce temps, l'Iraq n'a donné aucun signe qu'il se conformerait aux résolutions. Pendant ce temps également, la destruction du Koweït se poursuit et le peuple koweïtien continue d'être victime d'atrocités. Par ailleurs, plusieurs milliers d'étrangers sont toujours retenus en otage.

La Malaisie tient à préciser que son soutien à la résolution 678 (1990) ne va pas sans réserve. L'autorisation du recours à la force, au cas où l'Iraq n'obtempère pas dans les délais précisés, ne peut être donnée que dans les conditions prévues par la Charte des Nations Unies. Nous n'avons souscrit à aucune tentative d'appliquer unilatéralement l'Article 51 de la Charte, une fois que le Conseil de sécurité est saisi de la question. A cet égard, nous avons toujours insisté sur le rôle crucial des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toute proposition de recours à la force doit être soumise au Conseil pour approbation préalable, conformément aux dispositions précises du Chapitre VII de la Charte. Nous regrettons que cet aspect n'ait pas été clairement pris en compte dans la résolution, et c'est un précédent qui risque de ne pas être de bon augure pour l'avenir. Lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies autorise des pays à recourir à la force, ces pays doivent répondre pleinement de leurs actes devant le Conseil dans le cadre d'un système précis de présentation de rapports et de comptes rendus qui n'est pas défini comme il convient dans la résolution 678 (1990).

Il faut souligner que la résolution ne donne pas carte blanche pour un emploi excessif et indiscriminé de la force. Le Conseil n'a certainement pas autorisé quelque action que ce soit hors du cadre de ses résolutions 660 (1990), 662 (1990) et 664 (1990). La Malaisie met en garde contre toute action qui serait entreprise dans le cadre de la présente résolution et qui aboutirait à la destruction virtuelle de l'Iraq. Nous demeurons conscients des souffrances indicibles que cette guerre infligerait aux pays et aux peuples de la région. Le Moyen-Orient, qui est déjà un foyer de conflits, essentiellement en raison de l'agression et de l'occupation par Israël des terres arabes et palestiniennes, ne peut se permettre

M. Abu Hassan (Malaisie)

de nouveaux bouleversements. L'histoire nous a enseigné qu'il est facile de déclencher une guerre, mais qu'il est souvent compliqué d'y mettre un terme et, comme nous avons pu le constater récemment à maintes reprises, d'en obtenir des résultats décisifs.

En tant que Ministre des affaires étrangères de la Malaisie et à l'occasion de cette Journée de solidarité internationale avec le peuple palestinien, je me dois d'exprimer ma profonde déception de voir que le Conseil n'a pas été en mesure, après plus de trois semaines, de traiter comme il se doit la question des Palestiniens dans les territoires occupés, telle que l'expose le Secrétaire général dans son rapport. Toute tentative d'examiner comme il convient cette question, notamment de parvenir à un vote, a été délibérément déjouée, ce qui soulève certaines questions sur la procédure et l'orientation adoptées par le Conseil. La Malaisie ne tolérera pas que la question palestinienne soit écartée pour des convenances d'ordre politique propres à certains pays. Si l'on souhaite que le Conseil garde son crédit d'organe équitable, les autres membres du Conseil se doivent d'élever leurs voix, en toute impartialité, et de rappeler clairement leurs responsabilités aux pays qui font de telles tentatives. Pour notre part, le peuple malaisien, dont le soutien à la cause palestinienne est indéfectible, ne peut comprendre de telles contradictions ni une telle inconséquence.

Il est absurde de parler d'établir un lien entre les questions, mais on évalue tous les actes du Conseil les uns par rapport aux autres. Compte tenu du bilan des travaux du Conseil au cours de cette période, on peut facilement considérer qu'il a desservi la cause palestinienne.

La Malaisie prie instamment l'Iraq de prendre la juste mesure de la résolution que le Conseil vient d'adopter. Une pause en signe de bonne volonté est accordée à l'Iraq pour lui permettre de faire un bilan global de la situation. L'Iraq peut encore prévenir le recours à la force et le déclenchement d'une guerre. Il n'est pas déshonorant de répondre aux appels lancés par la communauté internationale. Toute mesure prise par l'Iraq pour se conformer aux résolutions pertinentes améliorerait fortement les perspectives de mise en place d'un cadre de paix dans lequel les questions en suspens entre l'Iraq et le Koweït pourraient être traitées intégralement, et aboutirait à une retrait rapide des forces étrangères de la région, favorisant en outre un examen positif des questions plus vastes de paix et de sécurité dans la région. La Malaisie soutient les efforts entrepris dans ce sens par la Colombie. Nous estimons que ce cadre de paix pourrait devenir un

M. Abu Hassan (Malaisie)

complément logique de la résolution 678 (1990), et faciliter, nous l'espérons, le respect des résolutions par l'Iraq. De nombreux membres de l'Organisation des Nations Unies, horrifiés par les perspectives d'une guerre, aimeraient que le Conseil de sécurité examine sérieusement cette initiative.

Pour conclure, la Malaisie, en tant que membre de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés, implore l'Iraq, dans l'intérêt de la paix, de respecter les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Il incombe clairement à l'Iraq d'éviter le recours à la force.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de Malaisie pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. HURD (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour les efforts inlassables que vous avez déployés ainsi que d'autres pendant la période de la présidence des Etats-Unis afin de maintenir et de réaliser les objectifs du Conseil.

Nous sommes réunis ici, me semble-t-il, pour plaider avec force la cause de la paix. Tel est le but de cette réunion. Aucun des Etats représentés au Conseil n'a le moindre penchant pour la guerre. Certes, en Grande-Bretagne, nous avons conscience des souffrances et des destructions que risquerait de provoquer une guerre dans le Golfe. Il faut donc faire un ultime effort en faveur de la paix, et c'est bien l'objet de cette résolution. Aujourd'hui, nous avons mis en place la toute dernière et, je crois, la plus forte des pressions pacifiques sur l'Iraq.

La communauté internationale, telle qu'elle est représentée par ce Conseil a, dès le début, fait connaître clairement ses vues sur la nature de l'action menée par l'Iraq contre le Koweït. En fait, l'Iraq n'a fait qu'une tentative peu convaincante et tout à fait vaine pour justifier son agression. Nous n'avons pas été témoins ici d'un flot d'arguments ni de contre-arguments ni d'un enchevêtrement complexe de données historiques qui, dans d'autres cas, n'avaient pas facilité la tâche au Conseil de sécurité pour apporter ou maintenir une réponse claire. Il y a eu de nombreux actes d'injustice dans la vie internationale depuis 1945, et il est tout à fait juste de dire que trop nombreux sont ceux qui persistent encore. Cela ne fait aucun doute.

M. Hurd (Royaume-Uni)

Mais dans un monde composé d'Etats-nations, et dans une organisation comme celle des Nations Unies, qui comporte exclusivement des Etats-nations, l'oblitération d'un Etat Membre par un autre est un acte en soi qui sape et menace toute la structure de l'ordre international. Et cela n'est pas une notion abstraite. En sapant et en menaçant la structure de l'ordre international, un acte d'agression de ce genre menace la sécurité de tous nos citoyens.

La réaction de la communauté internationale a donc été vive et sévère mais aussi pacifique. Il s'est écoulé près de quatre mois depuis l'agression. Des sanctions ont été prises et elles ont été appliquées avec conviction. En se basant simplement sur la lecture des résolutions du Conseil de sécurité et sur la liste de ceux qui les ont appuyées, le Président de l'Iraq aurait un compte rendu clair et précis des réactions de la communauté internationale.

Mais, bien entendu, dans le monde d'aujourd'hui les communications sont confuses. Nous vivons dans le monde de la cacophonie, des médias de masse brillamment orchestrés qui déversent, d'heure en heure, une infinité de rapports incomplets, d'impressions et de spéculations. Par une lecture sélective de ces rapports, le Président de l'Iraq pourrait avoir une impression très différente - une impression de division et d'indécision. Un certain nombre d'individus, y compris des gens de mon pays, animés en général de bonnes intentions, ont contribué, par leurs visites à Bagdad ou par des efforts déployés ailleurs, à cette confusion des perceptions. Nous considérons que l'un des objectifs principaux de cette résolution consiste à dissiper ces incertitudes et à indiquer aux Iraquiens où nous en sommes et où ils en sont.

Il n'y a rien d'ambigu dans ce que le Conseil exige dans cette résolution et dans les résolutions précédentes. Nous demandons à l'Iraq de se conformer intégralement aux termes de la résolution 660 (1990) et de toutes celles qui l'ont suivie et de ramener inconditionnellement toutes ses forces aux positions qu'elles occupaient le 1er août. Cela signifie que le retrait doit être complet. Sinon, les Etats Membres qui coopèrent avec le Gouvernement du Koweït sont autorisés à faire usage de la force qui pourrait être nécessaire pour l'obliger à s'y conformer.

A partir d'aujourd'hui, jusqu'à l'expiration de la date limite, à moins d'un changement de circonstances contraire, nous n'avons pas l'intention de présenter ou d'appuyer une action quelconque du Conseil de sécurité pour élargir la portée ou la

M. Hurd (Royaume-Uni)

nature des sanctions prises au titre des résolutions 661 (1990), 665 (1990) ou 670 (1990) ou de toute nouvelle mesure du Conseil de sécurité relative à l'Iraq. Comme mon collègue français, M. Roland Dumas, l'a dit en ce qui concerne son gouvernement, cet engagement est sans préjudice des droits de mon gouvernement, aux termes de la Charte, au cas où le Gouvernement iraquien laisserait porter atteinte aux ressortissants étrangers qu'il retient contre leur gré.

J'aimerais également rappeler les termes du paragraphe 13 de la résolution 670 (1990), à savoir que la responsabilité des particuliers est engagée en vertu de la Convention de Genève en ce qui concerne les infractions graves commises par lui. Nous devrions également tenir personnellement responsables ceux qui participent aux violations des lois sur le conflit armé, y compris l'interdiction de commencer à utiliser des armes chimiques ou biologiques, contrairement au Protocole de Genève de 1925, dont l'Iraq est partie.

Pour terminer, je dirai que, suite à l'adoption de cette résolution, il existe une option pour la paix, et qu'elle est dans le camp iraquien. Il ne tient qu'à l'Iraq de choisir cette option ou de la rejeter. La communauté internationale n'a pas renforcé ses demandes aujourd'hui. Elle ne demande rien de plus que le renversement de l'agression - en l'occurrence elle demande le plein respect des résolutions précédentes. Mais la communauté internationale entend bien obtenir ce renversement et ce respect. Les Iraquiens disposent maintenant d'une autre période de grâce pour réagir. Le 15 janvier - la date mentionnée dans la résolution -, l'agression remontera à près de six mois. Il en sera de même des souffrances du Koweït et de la plupart de nos otages. Personne ne peut taxer le Conseil de sécurité d'impatience. L'option militaire est réelle; ce n'est pas du bluff. Si elle doit être utilisée elle le sera avec le plein appui du Conseil. Maintenant que ces faits sont clairs et nets, les Iraquiens, il me semble, ont une bonne raison de choisir la solution pacifique. C'est ce que nous espérons, et nous prions pour qu'ils le fassent.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. PAASIO (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier de l'invitation qui m'a été adressée et qui a également été adressée à mes collègues des autres Etats membres

M. Paasio (Finlande)

du Conseil de sécurité, de participer à cette séance au niveau ministériel. Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est offerte de nous réunir aujourd'hui sous votre direction éclairée.

L'invasion du Koweït par l'Iraq a créé une situation comportant un danger sans précédent. L'agression de l'Iraq menace l'existence même d'un Etat Membre souverain de cette Organisation. Elle a engendré d'énormes souffrances humaines. Elle est un défi direct au système de sécurité collective qui existe en vertu de la Charte. C'est pourquoi la Finlande a pris position. C'est pourquoi les Ministres sont réunis ici pour la deuxième fois. La sécurité collective implique que la sécurité du Koweït signifie également la sécurité de tous les autres Etats, en particulier les plus petits. Les fondements de notre propre sécurité sont en jeu.

La communauté mondiale a montré sa détermination face à l'agression non provoquée de l'Iraq contre le Koweït. Il ne sera pas toléré que l'occupation se poursuive. Mais le monde a également fait preuve d'une grande patience.

Ce que le Conseil de sécurité attend de l'Iraq a été clairement et ouvertement exposé maintes fois. Les principales demandes sont : le retrait complet et inconditionnel des forces iraqiennes du territoire du Koweït, en vue de rétablir la souveraineté du Koweït, et la libération de tous les ressortissants étrangers, se trouvant sous contrôle iraquien, qui sont détenus contre leur gré.

Tout au long du déroulement de ces événements, le Conseil de sécurité a entrepris des actions au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Les sanctions imposées il y a quatre mois restent le principal instrument ayant pour but de faire comprendre au leadership iraquien qu'il doit changer de cap.

Selon la Charte, si le Conseil de sécurité estime que les relations économiques et diplomatiques se révèlent inadéquates, il faut entreprendre toute action qu'il juge nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Agissant conformément à ces dispositions, le Conseil ne fait que donner effet à ce qui est au coeur du système de sécurité collective des Nations Unies. L'autorité du Conseil de sécurité doit être maintenue.

Pendant les 40 dernières années, les circonstances qui ont présidé à l'élaboration de la Charte et les principaux objectifs qu'elle était censée atteindre sont peut-être trop souvent oubliés. Nous sommes présentement confrontés à une situation où un Etat Membre revendique le droit de faire disparaître un autre Etat Membre. C'est précisément là le genre d'agression que les auteurs de la Charte avaient l'intention de prévenir et, si nécessaire, de faire cesser.

M. Paasio (Finlande)

Tout ce que fait le Conseil aujourd'hui a pour but de montrer qu'un règlement pacifique est possible. Tout au long de la crise, la Finlande a oeuvré pour un dénouement pacifique. La résolution adoptée aujourd'hui devrait être comprise comme un avertissement. Il n'est pas prévu, jusqu'à la date mentionnée dans la résolution, d'élargir le champ des sanctions déjà en vigueur. Ces quelques semaines devraient servir à trouver une issue pacifique à cette crise. Nous attendons que l'Iraq réponde à notre message de paix et nous fasse parvenir, en retour, un message conduisant à la réconciliation avec la communauté mondiale. Les bons offices du Secrétaire général sont disponibles à cette fin.

Le temps passe, mais il n'est pas encore trop tard pour que l'Iraq fasse le nécessaire en vue de trouver une solution pacifique à la crise qu'il a déclenchée par la force dont il a fait usage contre le Koweït.

M. ESSY (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider cette séance historique du Conseil de sécurité au niveau ministériel. Vous représentez un pays auquel la Côte d'Ivoire est liée par des relations privilégiées d'amitié et de coopération étroite.

Je saisis cette occasion pour exprimer à S. E. sir David Hannay, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, notre reconnaissance pour sa fructueuse contribution aux travaux du Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre.

C'est la douzième résolution que notre Conseil a adoptée aujourd'hui au titre du point de l'ordre du jour, intitulé "La situation entre l'Iraq et le Koweït", et ce depuis le 2 août.

La Côte d'Ivoire a appuyé toutes ces résolutions, manifestant ainsi son refus d'accepter la primauté de la force sur le droit et la justice dans les relations internationales.

A cet égard, le neuvième Congrès du Parti démocratique de Côte d'Ivoire, qui vient de se tenir à Yamoussoukro du 1er au 5 octobre dernier, a eu à se pencher sur l'invasion du Koweït par l'Iraq. Aussi, dans la résolution adoptée à l'unanimité sur cette question, le Congrès,

"Rappelant les buts et les principes de la politique étrangère de la Côte d'Ivoire fondée sur la recherche de la paix entre les nations, la non-immixtion dans les affaires intérieures des Etats, le rejet du recours à la menace ou à l'emploi de la force soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, a condamné l'invasion du Koweït par l'Iraq, souscrit aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité demandant à l'Iraq de mettre fin à l'occupation du Koweït".

Mon pays demeure fermement attaché à la paix et privilégie en toutes circonstances les voies pacifiques de règlement des conflits ou des différends quelles que soient leur origine, leur gravité ou leur complexité : celles du dialogue et de la négociation.

Seule une logique de paix nous a toujours guidés dans le traitement de ce conflit. L'Iraq, membre du Mouvement des non-alignés, tout comme le Koweït, ne semble apparemment pas mesurer à leurs justes proportions les conséquences désastreuses de son acte qui pénalise certes toutes les nations, mais plus particulièrement la très grande majorité des membres de ce mouvement dont les

M. Essy (Côte d'Ivoire)

économies sont ébranlées par l'effondrement des cours de leurs matières premières et la flambée du prix des produits pétroliers, et qui risquent hélas de voir ainsi anéantir plusieurs années d'efforts d'ajustements structurels et d'investissements nouveaux, indispensables à la santé de leur économie.

La résolution adoptée aujourd'hui et qui résulte logiquement de la non-application par l'Iraq des résolutions adoptées par le Conseil - notamment la résolution 660 (1990) - devrait, à notre avis, maintenir et assurer ce renouveau de crédibilité et d'espoir suscité à présent par notre organisation.

Les dirigeants de l'Iraq, qui excellent dans l'art médiatisé de la manipulation politique, jouant avec les vies humaines, tel un jeu d'échecs, ne réussiront pas dans leurs objectifs à amener la communauté internationale à entériner par lassitude une situation d'occupation, de subjugation ou d'anéantissement d'un Etat indépendant, Membre des Nations Unies. La communauté internationale ne peut accepter à présent de laisser créer un précédent dangereux qui laisserait peser de graves menaces à la paix sur la très grande majorité des petits Etats que composent aujourd'hui les Nations Unies et pour la souveraineté et l'intégrité desquels la Charte est le meilleur bouclier protecteur.

Le Koweït vivra et nous espérons que l'Iraq méditera et fera sien l'adage qui veut qu'on ne verse pas du sang pour régler un litige, il faut le régler selon la loi.

Il appartiendra à l'Iraq de comprendre selon le proverbe des vieux Akans de chez nous "qu'il ne sert à rien de porter atteinte aux droits d'autrui pour faire triompher les siens, car c'est aller à la déception".

A une époque, comme la présente, où l'accent est mis sur la recherche de la paix et de la solidarité entre les Etats, sur le développement et l'assainissement de l'environnement de l'homme, et où les Nations Unies plus que jamais travaillent ardemment à la réalisation de ces objectifs, la communauté internationale ne peut accepter qu'une agression telle que celle menée par l'Iraq contre un petit Etat voisin vienne assombrir l'horizon de ses espérances et entraver ses efforts pour l'établissement de la paix et de la concorde, qu'elles soient régionales ou globales. Nous espérons que la résolution que notre Conseil vient d'adopter sera perçue par les dirigeants iraqiens comme un reflet de la détermination de la communauté internationale de faire respecter, par tous les moyens nécessaires, les grands principes et objectifs de la Charte. Notre ferme espoir reste, bien sûr, que les dirigeants iraqiens s'élèveront au-dessus de leurs ambitions de l'heure et

M. Essy (Côte d'Ivoire)

qu'ils réaliseront que les intérêts de leur propre pays, de leur peuple, dictent qu'ils doivent mettre fin à leur agression. Nous espérons surtout - et c'est le voeu le plus sincère du Gouvernement de la Côte d'Ivoire - que l'objectif ultime de cette résolution que nous venons d'adopter sera, selon cette réflexion bien connue, de "savoir montrer sa force pour ne pas avoir à l'utiliser".

C'est donc l'ultime appel que notre Conseil lance à l'Iraq pour qu'il réponde positivement et sans délai à l'attente de la communauté internationale. Nous ne cherchons pas son humiliation. Nous exigeons seulement qu'il se conforme à la légalité internationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Côte d'Ivoire des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. CHEVARDNADZE (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : A mon avis, il est à la fois justifié et symbolique que cette séance du Conseil de sécurité se déroule sous la présidence de M. James Baker, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, pays qui, depuis le début même de la crise du golfe Persique, a joué un rôle actif de résistance à l'agression.

Il y a une logique dans les actes de notre Conseil, qui, dès le début de la crise, a agi dans l'unité et de manière cohérente et, en même temps, d'une manière responsable, calme et prudente, en se conformant rigoureusement à lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies dans son interprétation moderne, qui restitue ses pouvoirs et son autorité originels. Nous nous sommes heurtés à l'épreuve la plus rude de l'époque de l'après-guerre froide, et nous faisons face à cette épreuve en plaçant les intérêts communs de l'humanité au centre de notre politique et en nous inspirant des principes de la nouvelle pensée dans les affaires internationales.

Il y a de la justice et énormément de générosité dans la résolution que nous venons d'adopter. A la fin du quatrième mois de crise, la communauté internationale fait preuve d'une véritable magnanimité et laisse le temps de réfléchir à celui qui a porté atteinte à la paix. En même temps, nous disons fermement à la victime de cette crise qu'elle n'a plus longtemps à attendre, que l'aide ne manquera pas d'arriver et que ses droits seront pleinement rétablis.

Aujourd'hui, nous avons commencé le compte à rebours de la "pause de la bonne volonté". Nous sommes convaincus qu'à l'expiration de cette période, il y aura un tournant vers la paix et que la pause marquera le début d'une transition vers un règlement pacifique.

M. Chevardnadze (URSS)

Si nous avions pensé différemment, cette résolution n'aurait pas été nécessaire, car elle représente une dernière et sincère tentative de donner au bon sens une chance de triompher ou, si l'on veut, de laisser à l'instinct de préservation le temps de réagir, de donner à l'Iraq le temps de réfléchir aux conséquences d'une crise qui ne se terminerait pas de façon pacifique.

Nous voulons donc entamer cette pause de bonne volonté en lançant un appel à l'Iraq et à son Président Saddam Hussein pour qu'il se place au-dessus de toute considération de prestige, pour qu'il fasse preuve de sagesse et de prévoyance et pour qu'il fasse passer avant toute autre chose les intérêts de son pays et le sort de son peuple, de la paix et de la stabilité de notre planète.

Aucun membre du Conseil ne désire ni ne recherche une issue tragique; mais personne ne devrait non plus se leurrer quant à la volonté collective de la communauté internationale telle qu'elle est exprimée ici, quant à sa résolution et à sa détermination d'agir. Le Conseil prend cette décision en partant de la conviction nette et réfléchie qu'en se soustrayant maintenant à son devoir, en ne mettant pas un terme à l'agression, il imposerait au monde et à toutes les nations des souffrances et des épreuves encore plus grandes. Ceux qui ont violé la paix devraient savoir que "tous les moyens nécessaires" seront, certes, inexorablement utilisés contre eux. Nous ne serions tous que trop heureux si la nécessité de recourir à de tels moyens n'apparaissait pas.

Disons franchement que ce n'est pas le coeur léger que l'Union soviétique accepte la décision d'aujourd'hui. Chacun connaît nos liens traditionnels avec l'Iraq et nos sentiments chaleureux envers le peuple de ce pays. C'est précisément notre préoccupation sincère à l'égard du sort de millions d'Iraqiens qui nous meut, ainsi que notre inquiétude envers un monde où nous devons tous vivre.

Nous venons de sortir des ténèbres de l'affrontement, sous le couvert duquel des actions illégales et arbitraires ont été commises plus d'une fois. Nous devons laisser tout cela au passé et empêcher de telles situations de se reproduire à l'avenir.

Nous avons à peine commencé à surmonter l'hostilité réciproque, la suspicion et l'aliénation qui engendraient des tensions et des conflits. Une fois encore, nous devons mettre fin à cela et ne plus traîner derrière nous ce lourd héritage.

Nous venons de prendre conscience de la valeur universelle de la liberté et de la démocratie pour l'homme, pour la société et pour les relations internationales.

M. Chevardnadze (URSS)

Il convient de les protéger et de les défendre. Ce n'est que grâce à de telles valeurs que nous pourrions créer et asseoir solidement un monde nouveau et juste et que nous pourrions passer à des relations équitables, fondées sur un respect mutuel et réciproquement avantageuses entre Etats et peuples.

Disons franchement que ce qui s'est passé dans la région du golfe Persique porte atteinte au monde qui commence à avoir un comportement civilisé. C'est pourquoi il est tellement important d'empêcher ce coup d'atteindre son but et de s'assurer qu'il ne porte un préjudice irréparable aux institutions de la paix et de la démocratie, entraînant ainsi l'humanité dans le chaos. Le monde ne connaîtra pas une période plus claire, plus calme et plus stable s'il ne vient pas à bout des défis que nous pose encore le passé et s'il ne se montre pas à la hauteur des nouveaux défis du temps présent et de l'avenir.

Il est d'une importance primordiale que, face à ces défis, nous réagissions aujourd'hui autrement que nous ne l'aurions fait hier. Nous donnons préférence au droit, à une action conforme à la Charte des Nations Unies et du Conseil de sécurité, et aux efforts collectifs. Nous avons agi ainsi, de manière collective et collégiale, au cours de ces longues et difficiles semaines de crise dans le golfe Persique, et c'est la voie que nous continuons à suivre. Nous avons raison d'agir ainsi. J'y vois un signal indiquant que nous entrons vraiment dans une ère de maturité politique et que nous avons reconnu que la liberté et la démocratie sont inséparables de la conscience que nous avons tous de notre responsabilité en ce qui concerne l'ordre, l'état de notre foyer commun et la préservation de la civilisation mondiale.

Sans que notre compassion pour le Koweït et la douleur que nous éprouvons pour ses épreuves en soient en rien diminuées, je tiens à dire qu'il y a en jeu davantage que le sort de ce pays. Notre avenir commun est menacé. D'où la certitude que le Koweït renaîtra comme un Etat indépendant et souverain, ainsi que l'exigent les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

Comme certains de mes collègues l'ont dit à juste titre, nous ne sommes pas partisans de couplages en politique, et encore moins de couplages absurdes qui nécessitent apparemment la création d'un nouveau problème pour en résoudre un autre, ou l'asservissement d'une nation pour promouvoir la liberté d'une autre nation. Ce serait vraiment absurde. Mais nous ne voyons pas non plus de logique

M. Chevardnadze (URSS)

dans la situation inverse où nous freinerions des efforts déployés pour résoudre un problème qui existe depuis longtemps seulement parce qu'un nouveau problème aurait surgi dont il faudrait d'abord trouver la solution.

La communauté internationale et les Nations Unies s'efforcent depuis de nombreuses années de traiter le problème d'un règlement au Moyen-Orient et de résoudre le conflit arabo-israélien ainsi que la question de Palestine, hélas, sans grand succès jusqu'à présent. Nous nous préoccupons de ces problèmes avant les événements du 2 août. Nos efforts prenaient différentes formes. Des consultations étaient tenues, diverses méthodes d'approche étaient examinées et des possibilités de créer des structures de sécurité dans la région, d'appliquer des mesures de renforcement de la sécurité ainsi que beaucoup d'autres éventualités étaient discutées. Un large dialogue sur toutes ces questions se poursuit depuis longtemps déjà dans le cadre d'échanges entre l'Union soviétique et les Etats-Unis à divers niveaux.

Pourquoi devrions-nous mettre fin à tout cela maintenant? Serions-nous pour quelque étrange raison intimidés par le terme de "couplage"? Nous sommes convaincus que nous devons continuer à faire ce que nous avons fait et ce que nous devrions être en train de faire maintenant, à savoir chercher un moyen de parvenir à un règlement général de tout l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient qui existaient avant le 2 août. Ceci n'est une récompense pour personne; c'est simplement une politique de bon sens et de raison.

L'Union soviétique est disposée à poursuivre ses contacts avec toutes les parties intéressées pour arriver à un règlement du conflit du Moyen-Orient. Nous avons coopéré activement dans ce contexte avec les pays arabes et les Palestiniens. Nous sommes prêts à dialoguer, sous n'importe quelle forme et à tous les niveaux, avec Israël. Il nous paraît intéressant de retenir les approches des pays européens. Et, bien entendu, une place toute particulière doit revenir aux consultations entre les membres permanents du Conseil de sécurité en ce qui concerne le règlement des questions relatives au Moyen-Orient.

Notre position nette et bien définie à l'égard de la crise du golfe Persique nous met en mesure d'agir en ce sens sans craindre les insinuations ou les accusations selon lesquelles cette crise serait en quelque sorte liée au problème d'un règlement arabo-israélien. Ne cherchons pas à nous convaincre de ce qui n'existe pas et ne peut exister.

M. Chevardnadze (URSS)

Le but de la résolution que nous venons d'adopter est de mettre un terme à l'agression et de montrer de façon convaincante au monde que l'agression ne saurait être récompensée. Nous espérons que les dirigeants irakiens trouveront la force de reconnaître la responsabilité qui pèse sur eux à l'égard de leur propre peuple et de leur histoire et qu'ils sauront se conformer à la volonté de la communauté internationale. Nous les avertissons en particulier de leur responsabilité personnelle quant au sort des ressortissants étrangers en Iraq. Toute atteinte à leurs vies sera considérée comme un crime contre l'humanité, avec toutes les conséquences qui s'ensuivront.

M. Chevardnadze (URSS)

Au nom de l'Union soviétique, je tiens à déclarer que, conformément à l'appui donné par mon gouvernement au concept de la "pause en signe de bonne volonté", mentionnée dans la résolution qui a été adoptée aujourd'hui, et pendant la durée de cette pause, nous nous inspirerons des préceptes suivants, dont certains ont déjà été évoqués par mes collègues.

Premièrement, en supposant qu'il n'interviendra pas de changements défavorables dans la situation, mon gouvernement n'a pas l'intention de proposer ou de soutenir des mesures quelconques du Conseil de sécurité visant à étendre la portée ou la nature des sanctions prises en vertu des résolutions 661 (1990), 665 (1990) ou 670 (1990) du Conseil ou de nouvelles mesures quelconques du Conseil de sécurité concernant l'Iraq au cours de la période allant de ce jour à la date indiquée au paragraphe 2 du dispositif de la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, cet engagement est sans préjudice d'aucun des droits que la Charte confère à mon gouvernement, y compris les droits du Gouvernement de l'URSS dans le cas où le Gouvernement iraquien laisserait porter atteinte d'aucune façon aux ressortissants étrangers retenus contre leur gré par le Gouvernement iraquien.

Troisièmement, mon gouvernement rappelle les dispositions du paragraphe 13 de la résolution 670 (1990) du Conseil de sécurité selon lesquelles les particuliers qui commettent des infractions graves à la quatrième Convention de Genève en sont tenus personnellement responsables et où il est dit que tous ceux qui seraient impliqués dans des violations du droit relatif aux conflits armés, y compris l'interdiction de prendre l'initiative de l'emploi d'armes chimiques ou biologiques en violation du Protocole de Genève de 1925, dont l'Iraq est signataire, seront de même tenus personnellement responsables.

En terminant, je tiens à exprimer la conviction que nous parviendrons à surmonter la crise actuelle par des moyens pacifiques - je dis bien pacifiques - et politiques et de nous en sortir avec l'espoir d'un avenir meilleur pour tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

M. NASTASE (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, vous présidez une réunion historique du Conseil de sécurité. Vos talents d'homme d'Etat et votre expérience des affaires mondiales, en votre qualité de représentant d'un pays qui a un rôle important et lourd de responsabilités à jouer pour maintenir la paix et la sécurité internationales, nous sont garants du succès de nos travaux.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour ses efforts constants et sa contribution louable en vue de renforcer le rôle de l'Organisation mondiale dans le règlement pacifique de la crise du Golfe.

Il y a deux mois, j'ai eu l'occasion de répéter devant le Conseil la position de la Roumanie au titre du point de l'ordre du jour intitulé "La situation entre l'Iraq et le Koweït". Nous restons convaincus que tous les efforts doivent être déployés pour atténuer politiquement la tension existante et pour régler les questions en jeu par des moyens pacifiques, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Le cadre le plus approprié à cet égard est l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, tous les efforts doivent viser à tirer parti de toutes les possibilités et de toutes les ressources qu'offre la Charte. Nous songeons en particulier aux moyens dont dispose le Conseil de sécurité et aux bons offices et autres initiatives que peut entreprendre le Secrétaire général. Nous devrions être inspirés et encouragés par le fait que la solidarité et la volonté commune des membres du Conseil a antérieurement permis à celui-ci de prendre des mesures efficaces. Ce consensus a été obtenu seulement par la patience et par la sagesse, parfois avec des efforts considérables. Aujourd'hui, ces exigences sont plus pressantes que jamais auparavant.

En fait, la situation qui persiste dans le Golfe conduit à de nouveaux dangers, voire à une catastrophe dans la région, avec des effets imprévisibles pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que pour l'économie mondiale. Il est absolument certain que la situation actuelle dans la région affecte sérieusement toute la communauté internationale. Nombre de pays, dont la Roumanie, se heurtent à des difficultés considérables dans les domaines économique et social à la suite de l'application des résolutions relatives à l'imposition de sanctions économiques à l'Iraq. En fait, la stabilité de toute la situation énergétique mondiale est en péril.

M. Nastase (Roumanie)

Ces événements mettent en question la crédibilité des Nations Unies et celle du Conseil de sécurité en particulier. Le Conseil devrait prouver qu'il est capable de veiller à la mise en oeuvre et au respect de ses propres décisions. En même temps, le Conseil devrait prouver son efficacité réelle en tant qu'instance de règlement pacifique des conflits.

En tant que membres du Conseil, nous devons faire face à un défi délicat. D'une part, il ne fait aucun doute que les décisions du Conseil de sécurité doivent être respectées et appliquées intégralement. D'autre part, toutes les possibilités de parvenir à un règlement politique de la crise devraient être examinées et utilisées.

Ce n'est pas la première fois que la communauté internationale se trouve devant des choix difficiles. Nous devons toujours tirer des leçons du passé. La situation actuelle du Golfe nous rappelle bien l'épreuve qu'a dû subir la Roumanie lorsqu'un éminent diplomate roumain de la période d'entre-deux-guerres, le Ministre des affaires étrangères, Nicolae Titulescu, a préconisé une décision dramatique contre un pays ami qui avait commis une agression contre un autre Etat. C'est un cas dont a parlé le Secrétaire d'Etat James Baker dans ses observations liminaires. L'obligation juridique devait l'emporter sur toutes autres considérations. Comme l'a dit M. Titulescu dans ce cas particulier, qui ressemble à celui que nous examinons :

"La ligne de la politique roumaine était droite, mais c'était la ligne droite de la balle qui traverse le coeur avant d'atteindre sa cible."

Certes, aujourd'hui nous avons dû prendre une décision difficile. Nous l'avons prise cependant parce que nous sommes convaincus que l'existence souveraine et indépendante de nos nations implique une obligation internationale à l'égard de la paix. C'est cette obligation qui a motivé la décision prise aujourd'hui par le Conseil.

Par conséquent, nous devons arriver à la conclusion logique que le Conseil de sécurité devait user de tous les moyens dont il dispose, y compris ceux qui sont prévus au Chapitre VII de la Charte en ce qui concerne les menaces à la paix, les ruptures de la paix et les actes d'agression.

Nous espérons que la résolution qui vient d'être adoptée et les déclarations qui ont été faites ici seront interprétées judicieusement par tous les intéressés, qui feront enfin preuve de la sagesse politique voulue. Il n'est pas trop tard

M. Nastase (Roumanie)

pour écouter la voix de la raison et pour adopter une ligne de conduite digne conduisant au plein rétablissement de la paix et de l'ordre du droit conformément à la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus que la paix peut et doit être assurée dans la région et, à cette fin, nous devons utiliser toute notre force de conviction et recourir à tous les moyens pacifiques dont nous disposons.

Puisse cette réunion historique du Conseil de sécurité servir cet objectif et faire date dans nos efforts communs pour promouvoir l'établissement d'un ordre pacifique et rationnel fondé sur les normes juridiques et les valeurs universelles auxquelles l'Organisation des Nations Unies est attachée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Roumanie des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique.

Je pense que le vote d'aujourd'hui marque un tournant dans l'histoire des Nations Unies.

Au début de la semaine, les membres du Conseil de sécurité ont entendu des témoignages sur les crimes commis contre les ressortissants du Koweït. Il n'est pas douteux qu'il s'agit là de crimes incompatibles avec un ordre civilisé quel qu'il soit. Ils relèvent du même comportement - et de nombreux orateurs ont mentionné ce fait aujourd'hui - qui consiste à prendre en otage les ressortissants innocents de nombreuses nations.

La communauté internationale tout entière a été scandalisée par une série d'actes brutaux. Les forces iraqiennes ont envahi un petit Etat arabe voisin et s'en sont emparés. Un pays jadis prospère a été pillé et mis à sac. Un pays jadis pacifique a été transformé en camp retranché. Un pays jadis sûr est en proie à la terreur.

Les pays du monde ne sont pas restés passifs. Nous avons pris des mesures politiques, économiques et militaires pour mettre en quarantaine l'Iraq et endiguer son agression. Nous avons mis sur pied une action internationale coordonnée, à laquelle ont participé plus de 50 Etats, pour prêter assistance aux pays qui en avaient le plus besoin, en raison de l'embargo économique contre l'Iraq. Et les forces militaires de plus de 27 pays ont été déployées pour défendre les voisins de l'Iraq contre une nouvelle agression et pour donner effet aux résolutions du Conseil de sécurité. Les 12 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité ont nettement établi qu'il existait un moyen pacifique de sortir de ce conflit, à savoir le retrait complet, immédiat, et inconditionnel de l'Iraq du Koweït, le rétablissement du Gouvernement légitime du Koweït et la libération de tous les otages.

Je ne pense pas que tout cela aurait pu se produire si la plupart des pays n'avaient pas réalisé, comme nous, quel était l'enjeu. Un homme dangereux a commis un acte flagrant d'agression dans une région vitale, en un moment très critique de l'histoire. Les agissements de Saddam Hussein, la grande quantité d'armes dont il

Le Président

dispose et les armes de destruction massive dont il cherche à se doter indiquent à l'évidence que le Koweït n'était pas seulement le premier et probablement pas non plus le dernier objectif sur sa liste. S'il sort vainqueur de cette lutte, il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient : seules subsisteront les perspectives de nouveaux conflits et d'une guerre beaucoup plus étendue. S'il parvient à se rendre maître des ressources du Golfe, ses ambitions nous menaceront tous, autant que nous sommes, de même qu'elles menaceront le bien-être économique de tous les pays. Enfin, si l'Iraq obtient grâce à ce conflit des territoires ou des trésors ou des avantages politiques, la leçon à en tirer sera alors des plus claires : l'agression est payante.

Comme je l'ai déjà dit aujourd'hui, nous devons nous souvenir des leçons des années 30 et l'agression ne doit pas être récompensée. Depuis le 2 août, de nombreux pays ont oeuvré de concert pour démontrer précisément cela. De nombreuses mesures sans précédent ont été prises. Elles ont eu pour effet de créer un état de choses nouveau : un Conseil de sécurité des Nations Unies doté d'une efficacité nouvelle, libéré des contraintes de la guerre froide. Cependant la triste vérité est que cet état de choses nouveau n'a pas encore effacé le fait plus ancien de l'agression iraquienne, et seul l'arrêt de cette agression est le test ultime du succès.

Nous devons nous demander pourquoi Saddam Hussein n'a pas reculé devant l'idée de commettre son agression. Nous devons nous demander pourquoi il ne comprend pas à quel point les forces dressées contre lui sont puissantes et combien est profonde l'horreur que suscite sa conduite. C'est probablement parce qu'il croit que ce que nous disons sont des paroles en l'air. Il ne croit pas que nous resterons unis tant qu'il ne se sera pas retiré. Il pense que la réalité de son agression durera plus longtemps qu'une autre réalité : celle d'une communauté internationale opposée à l'agression.

Nous sommes donc réunis ici aujourd'hui, d'abord et avant tout - comme nombre d'orateurs l'ont déjà fait observer -, pour dissiper les illusions de Saddam Hussein. Il doit apprendre de nous que le refus de se conformer de manière pacifique aux résolutions du Conseil de sécurité risque d'être désastreux pour lui.

Messieurs les membres du Conseil de sécurité, nous nous trouvons à un carrefour. Aujourd'hui, nous montrons à Saddam Hussein que le panneau marqué "paix" est la direction qu'il doit prendre.

Le Président

La résolution d'aujourd'hui est très claire. Son libellé autorise le recours à la force. Mais l'objectif, je crois - et vous avez également été nombreux à le dire - est d'aboutir à une solution pacifique. Personne ici n'a cherché ce conflit. De nombreux pays ici présents entretenaient de très bonnes relations avec le peuple iraquien. Mais le Conseil de sécurité des Nations Unies ne peut tolérer cette agression et rester en même temps fidèle aux principes de la Charte des Nations Unies.

En adoptant la résolution d'aujourd'hui, nous sommes d'accord avec les autres membres du Conseil pour penser que cela devrait permettre de marquer une pause dans les efforts du Conseil - en supposant bien entendu que les événements ne prendront pas un tour défavorable. Nous agissons de la sorte tout en conservant nos droits, comme les autres pays, de protéger nos ressortissants étrangers en Iraq et en gardant présent à l'esprit les dispositions de la quatrième Convention de Genève et du Protocole de Genève de 1925, au cas où Saddam Hussein aurait recours aux armes chimiques ou biologiques.

En adoptant la résolution d'aujourd'hui qui, à notre avis, constitue une pause en faveur de la paix - nous disons à Saddam Hussein : "Nous continuons à rechercher une solution diplomatique. La paix est pour vous la seule option sensée. Vous pouvez choisir la paix en respectant la volonté de la communauté internationale. Mais si vous vous y refusez, vous risquez de tout perdre. C'est à vous de choisir."

Si nous ne mettons pas fin à cette agression, nous perdrons davantage que la paix dans le golfe Persique. Récemment encore, en Europe, les Etats parties à la guerre froide se sont réunis pour enterrer ce conflit. Tous les peuples de l'Europe et de l'Amérique du Nord, qui n'avaient rien d'autre à attendre qu'une lutte interminable, dans les ténèbres, peuvent maintenant prendre un nouveau départ, en fait, saisir une nouvelle chance. Le conflit et la guerre ont cessé d'être les mots d'ordre de la politique européenne.

Nous sommes réunis à une étape charnière de l'histoire. Nous pouvons tirer parti de la fin de la guerre froide pour abandonner la méthode qui consiste à régler les conflits par la force, ou nous pouvons retomber dans des conflits régionaux de plus en plus brutaux, où la force brime le droit. Nous pouvons prendre la voie royale menant à la paix et à la primauté du droit, ou nous pouvons emprunter le sentier de Saddam Hussein, qui est celui de l'agression brutale et de la loi de la jungle.

Le Président

Il s'agit tout simplement de choisir entre le bien et le mal.

Je crois que nous avons le courage et la fermeté d'âme nécessaires pour choisir le bien.

Reprenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité, je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le SECRETARE GENERAL (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité a pris une décision d'une gravité considérable.

Je voudrais souligner que, même selon la lecture la plus stricte, la résolution qui vient d'être adoptée envisage au moins 45 jours d'efforts sérieux pour aboutir à une solution pacifique de la crise. Conscient des responsabilités inhérentes à mes fonctions, je dois exprimer l'espoir que ce temps sera utilisé le plus constructivement possible.

Dans ma déclaration à la réunion ministérielle du Conseil, le 25 septembre, j'ai cherché à indiquer quels sont les principes de la Charte qui sont ici en cause. En demandant l'application des résolutions du Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies ne cherche pas une capitulation, mais le moyen le plus honorable de résoudre une crise d'une manière qui respecte tous les intérêts légitimes et qui mène à une paix plus large et à la primauté du droit.

Cela, il faut le souligner, n'est pas simplement une question de rhétorique. Il ne s'agit pas de déguiser une intention belliqueuse par des termes persuasifs. A mon sens, la situation exige qu'un effort diplomatique soit entrepris avec une détermination renouvelée pour mettre la crise actuelle sur la voie d'un dénouement pacifique.

Un engagement collectif, comme je l'ai déjà dit, exige sa propre discipline. En outre, les mesures que prend l'Organisation des Nations Unies pour redresser ce tort doivent être perçues comme faisant partie d'un effort plus vaste pour instaurer la paix par la justice, chaque fois que l'une est compromise et que l'autre est déniée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït a demandé la parole que je lui donne maintenant.

Le CHEIKH AL-SABAH (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Dans ma déclaration d'ouverture aujourd'hui j'ai dit que le peuple koweïtien attend du Conseil qu'il l'aide à rentrer dans sa patrie et à retrouver sa liberté et son aptitude à exercer ses droits naturels dans son propre pays. Nous sommes venus ici pour demander l'appui du Conseil de sécurité pour défaire l'agression et pour éliminer les injustices et mettre fin aux crimes commis sur notre terre. J'ai dit que le Conseil est la voix de l'humanité, l'humanité qui réclame justice, et que votre voix est l'écho de la conscience qui aspire à l'équité sur la base du droit.

Le Cheikh Al-Sabah (Koweït)

Puis-je exprimer à chaque membre du Conseil une profonde gratitude au nom du peuple koweïtien, dont le Conseil vient de ranimer les espoirs tout en renforçant sa volonté et sa détermination de tirer de l'espoir de ses souffrances et de l'élan pour un travail constructif de l'adversité. La position collective du Conseil face aux crimes de l'Iraq au Koweït est une véritable leçon pour quiconque serait égaré par sa propre puissance et envahirait la terre d'autrui et pour quiconque songerait à recourir à la force brutale pour réaliser ses desseins avides, car la résolution lance un message ferme, clair et sans équivoque au monde entier, à savoir que l'agression ne sera pas tolérée et que l'ère de l'emploi de la force a pris fin une fois pour toutes.

Au nom de tous les Koweïtiens, qui ont été victimes de la torture, de l'occupation, des privations et de la perte de leurs foyers, je remercie tous les membres du Conseil pour la détermination dont ils ont fait preuve aujourd'hui en adoptant encore une autre résolution face à l'agression. En même temps, j'exprime leur espoir de rentrer dans leur patrie sans subir d'autres destructions, leur espoir que la raison et la sagesse prévaudront une fois que le régime iraquien aura réfléchi sérieusement et calmement au sens du nouvel élément qui s'est manifesté aujourd'hui et répondra aux appels du Conseil.

Je vais rejoindre le peuple du Koweït et lui faire part fidèlement de ce que je viens de voir et d'entendre : les vues et les sentiments du Conseil et le résultat de ses délibérations. Très bientôt, les Koweïtiens auront de nouveau un avenir prometteur parce qu'aujourd'hui le Conseil a décidé de mettre fin à l'ère des ténèbres.

Une fois de plus, je souhaite exprimer nos remerciements et notre gratitude à tous les membres du Conseil. Je leur dis : "Que Dieu apporte la paix à chacun d'entre vous".

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a donc ainsi achevé le présent stade de son examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil restera saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 55.